



I G R E T E C



EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

# Déclaration environnementale simplifiée 2018

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2017 - OBJECTIFS POUR LE CYCLE 2017 À 2020





I G R E T E C



EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

# Déclaration environnementale simplifiée

# 2018

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2017 - OBJECTIFS POUR LE CYCLE 2017 À 2020



## Table des matières

La structure reprise ci-après correspond à la structure développée dans la déclaration environnementale complète 2017 - présentation des résultats 2016. La présente déclaration simplifiée met à jour certains chapitres, conformément au Règlement EMAS<sup>1</sup>. Ceux-ci sont identifiés ci-dessous par un renvoi vers la page correspondante.

<b>Chapitre 1 : Enregistrement EMAS 2017-2020</b>	<b>7</b>
4. IGRETEC ET SON SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	7
4.3. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	7
<b>Chapitre 2 : Déclaration environnementale 2018</b>	<b>8</b>
1. IGRETEC ET L'ASSAINISSEMENT	8
1.1. GÉNÉRALITÉS	8
1.2. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2000-2004	10
1.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2005-2009	10
1.4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2010-2016	11
1.5. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2017-2021	11
2. IGRETEC ET LE SERVICE EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION ET DE DÉMERGEMENT	13
2.1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS D'ÉPURATION	13
2.4. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES	14
3. DONNÉES CHIFFRÉES	28
3.1. PERFORMANCES ÉPURATOIRES	28
3.1.1. INTRODUCTION	28
3.1.2. DBO <sub>5</sub>	28
3.1.3. DCO	29
3.1.4. MES	30
3.1.5. RÉSULTATS JOURNALIERS EN DBO <sub>5</sub> , DCO ET MES	31
3.1.6. AZOTE	32
3.1.7. PHOSPHORE	33
3.1.8. NORMES BACTÉRIOLOGIQUES	34
3.1.9. VOLUMES DES EAUX USÉES TRAITÉES	35
3.2. PRODUCTION DE DÉCHETS	36
3.2.1. BOUES D'ÉPURATION	36
3.2.2. AUTRES DÉCHETS	38

<sup>1</sup> Règlement (CE) n°1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le Règlement (CE) n°761/2001 et les Décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE et amendé par le règlement (UE) n°2017/1505.

3.3. GESTION DES DÉCHETS EXTÉRIEURS	39
3.3.1. GADOUES	39
3.3.2. PRODUITS DE CURAGE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	39
3.4. NUISANCES OLFACTIVES	40
3.5. CONSOMMATIONS OU ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET CARBURANTS	41
3.6. INDICATEURS DE BASE OBLIGATOIRES	42
3.6.1. EFFICACITE ÉNERGÉTIQUE	42
3.6.2. UTILISATION RATIONNELLE DES MATIÈRES	44
3.6.3. CONSOMMATION D'EAU DE DISTRIBUTION	46
3.6.4. DÉCHETS	48
3.6.5. BIODIVERSITÉ	51
3.6.6. ÉMISSIONS DANS L'AIR	52
4. DÉCLARATION DE VALIDATION	55
<b>Chapitre 3 : Définitions et abréviations</b>	<b>56</b>
1. DÉFINITIONS	56
2. ABRÉVIATIONS	57
<b>Chapitre 4 : Coordonnées des personnes de contact</b>	<b>58</b>
<b>Chapitre 5 : Liste des stations d'épuration exploitées et enregistrées EMAS</b>	<b>60</b>





## Chapitre 1 : Enregistrement EMAS 2017-2020

### 4. IGRETEC ET SON SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

#### 4.3. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



#### POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2017-2020

Depuis 2002, la Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement d'IGRETEC met en œuvre un système de management environnemental (SME) certifié ISO14001 et, depuis 2003, qui répond aux exigences du Règlement 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil, dit EMAS III.

La mise en œuvre de ce SME pour la période 2017-2020 repose sur les objectifs suivants :

1. Se conformer aux obligations de conformité, relatives à la législation applicable à nos aspects environnementaux, ou à d'autres exigences incluses dans notre SME ;
2. Prévenir les risques d'incidents ou d'accidents majeurs ;
3. Protéger l'environnement en limitant les risques de pollution de l'environnement, en améliorant nos performances environnementales et en améliorant de manière continue notre SME ;
4. Poursuivre la formation, la sensibilisation et la responsabilisation de notre personnel en ce qui concerne la mise en œuvre de notre SME ;
5. S'assurer que nos sous-traitants et fournisseurs respectent nos exigences environnementales ;
6. Maintenir la communication avec les parties intéressées ;
7. Optimiser les consommations d'énergie des stations d'épuration.

  
O. LIÉNARD  
Directeur Exploitation des ouvrages  
d'épuration et de démergement

  
R. MOENS  
Directeur Général

Janvier 2017



## Chapitre 2 : Déclaration Environnementale 2018

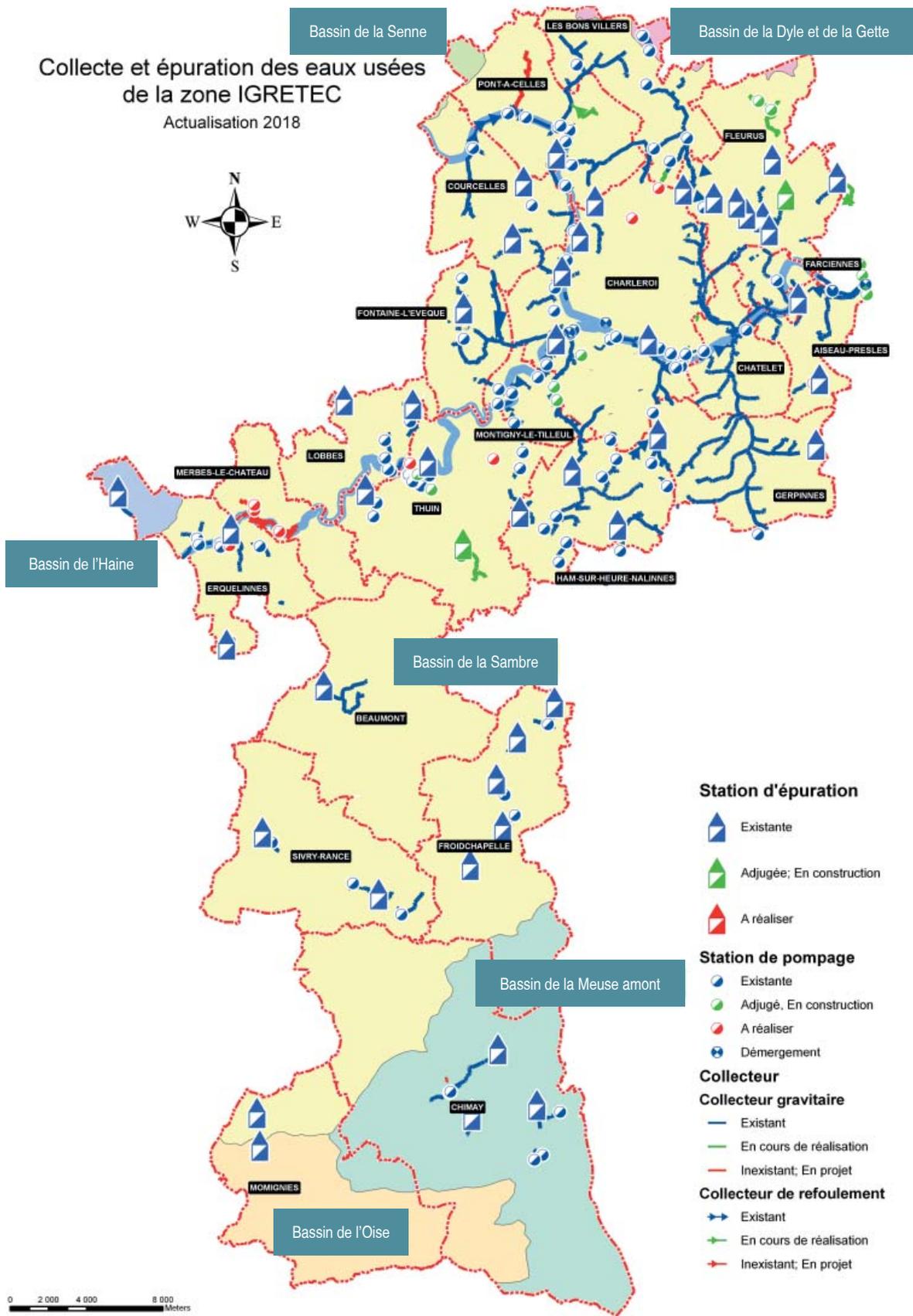
### 1. IGRETEC ET L'ASSAINISSEMENT

#### 1.1. GÉNÉRALITÉS



# Collecte et épuration des eaux usées de la zone IGRETEC

Actualisation 2018



- Station d'épuration**
- Existante
  - Adjugée; En construction
  - A réaliser
- Station de pompage**
- Existante
  - Adjugé, En construction
  - A réaliser
  - Démergement
- Collecteur**
- Collecteur gravitaire**
- Existant
  - En cours de réalisation
  - Inexistant; En projet
- Collecteur de refoulement**
- Existant
  - En cours de réalisation
  - Inexistant; En projet

Territoire confié à IGRETEC pour la gestion de ses STEP collectives

## 1.2. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2000-2004

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2017
Construction de la station d'épuration de Ham-sur-Heure	2012	2012	Réception provisoire 28/06/2013 Réception définitive 04/07/2016

## 1.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2005-2009

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2017
Extension de la capacité de la station d'épuration de Baileux à 10.000 EH	Voir chapitre 1.5		
Construction de la station d'épuration de Fleurjoux	2016	2016	Réception provisoire 27/06/2016
Mise aux normes de la station d'épuration de Fontaine-l'Evêque	2013	2013	Réception provisoire 17/10/2013 Réception définitive 17/10/2015
Construction de la station d'épuration de Labuissière	-	-	En suspens <sup>2</sup>
Construction de la station d'épuration de Saint Amand	Voir chapitre 1.5		
Construction de la station d'épuration de la Macquenoise	-	-	En suspens <sup>2</sup>
Construction de la station d'épuration de Montignies-saint-Christophe	-	-	En suspens <sup>2</sup>
Réhabilitation et traitement tertiaire de la station d'épuration de Roux	2012	2012	Réception provisoire 21/11/2012 Réception définitive 23/06/2017
Construction de la station d'épuration de Thuillies	2019	2019	Notification du marché le 07/04/2017 Fin des travaux prévus en février 2019

<sup>2</sup> Ce projet est en suspens, suite à la révision des priorités d'investissements par la SPGE, notamment due aux contentieux européens

#### 1.4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2010-2016

Ce programme, initialement défini pour la période 2010-2014, a été étendu jusqu'à 2016 par la SPGE en fonction des investissements rendus nécessaires par les contentieux européens.

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2017
Rénovation de la station d'épuration de Lobbes-Bonnières	2018	2019	Notification du marché le 13/12/2016 Fin des travaux prévue en novembre 2018
Rénovation de la station d'épuration de Souvret	Voir chapitre 1.5		
Extension de la station d'épuration de Fleurus-Centre	-	-	En suspens <sup>2</sup>
Construction de la station d'épuration de Beauwelz	-	-	En suspens <sup>2</sup>

#### 1.5. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2017-2021

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2017
Extension de la capacité de la station d'épuration de Baileux à 10.000 EH	2023	2023	Etude à planifier
Construction de la station d'épuration de Saint Amand	2021	2021	Début des travaux prévu en 2019
Rénovation de la station d'épuration de Souvret	-	-	Rénovation sortie du programme d'investissement
Rénovation de la station d'épuration des 4 d'Gins (Avigroup)	2021	2021	Début des travaux prévu en 2019



## 2. IGRETEC ET LE SERVICE EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION ET DE DÉMERGEMENT

### 2.1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS D'ÉPURATION

En tant qu'OAA, la Direction Exploitation exerce ses activités sous le code NACE n°37.00.

Fin 2017, la Direction Exploitation avait en gestion 42 stations d'épuration, 134 stations de pompage, 9 stations de démergement (dont 6 fonctionnent également en mode pompage vers une station d'épuration), 375,8 km de collecteurs et 850 déversoirs d'orage.

Rappelons que seules les stations d'épuration font partie du domaine d'application de notre enregistrement EMAS.

La capacité épuratoire de nos ouvrages d'épuration, répartis sur un territoire d'environ 1200 km<sup>2</sup>, est actuellement de 605.500 EH.

Les principales stations d'épuration exploitées par IGRETEC actuellement sont celles de :

Montignies-sur-Sambre	200.000 EH
Roselies	127.000 EH
Marchienne-au-Pont	80.000 EH
Viesville	46.000 EH
Jumet	31.500 EH
Roux	26.000 EH
Thuin	12.500 EH
Wanfercée-Baulet	10.800 EH
Solre-sur-Sambre	9.000 EH
Ham-sur-Heure	8.900 EH
Fontaine-l'Evêque	7.000 EH
Fleurus-Centre	7.000 EH

La liste complète des stations d'épuration exploitées est reprise au chapitre 5.

La Direction Exploitation comprend 90 personnes et un service de garde qui peut intervenir en cas de nécessité 7 jours sur 7 en dehors des heures normales de bureau.

Outre les visites de nos techniciens sur site, un outil de gestion technique centralisée (GTC) permet de contrôler à distance et en temps réel l'état de certains paramètres de nos principaux ouvrages (débits d'entrée et de sortie de stations, défauts et paramètres de fonctionnement des stations d'épuration, etc.).

Enfin, un système de Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur est utilisé pour planifier la maintenance des équipements électromécaniques et gérer les pièces stockées dans les principaux magasins.

## 2.4. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

Voici notre Programme de Management Environnemental (PME) applicable pour la période 2017-2020. Il est structuré sur base des 7 objectifs de notre politique environnementale 2017-2020. Les objectifs généraux clôturés dans la déclaration environnementale complète 2017 n'ont pas été repris dans le présent tableau.

Les échéances barrées correspondent à des reports généralement dus à des modifications de priorités.

Objectifs de notre Politique environnementale 2017 - 2020 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2017)	Commentaires	
1. Se conformer aux exigences de conformité relatives à la législation applicable, à nos aspects environnementaux, ou à d'autres exigences incluses dans notre SME					
1.1 Assurer la veille des exigences légales et autres exigences applicables à nos aspects environnementaux					
Suivi de la réglementation	Toutes les STEP	Récurrent	Nombre d'articles réglementaires inclus dans la veille réglementaire/ Nombre d'articles lus par le RME adjoint dans le cadre de la veille réglementaire 2014: 3/12 2015: 1/35 2016: 3/19 2017: 9/34	Les articles réglementaires sont identifiés grâce au suivi des réglementations réalisé par la SPGE en partenariat avec les sept OAA et par notre service juridique ainsi que par le biais d'un abonnement à une lettre d'informations	
1.2 Mettre en œuvre les exigences légales et autres exigences applicables à nos aspects environnementaux					
Mettre en œuvre les nouvelles exigences en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques					
Imaginer des aménagements alternatifs	Toutes les STEP	2015	Etat d'avancement	100%	
Imaginer des techniques de désherbage alternatives	Toutes les STEP	2015	Etat d'avancement	100%	
Réduire, voire supprimer, l'utilisation d'herbicides	Toutes les STEP	juin 2014	Etat d'avancement	100%	Depuis mai 2014, plus aucun herbicide n'est utilisé sur nos ouvrages
Mettre en œuvre les techniques de désherbage alternatif	Toutes les STEP	2015	Etat d'avancement	100%	
Mettre en œuvre les aménagements alternatifs	Toutes les STEP	2017	Etat d'avancement	100%	Un projet d'éco-pâturage a été lancé en 2017 sur une dizaine de sites
Renouveler l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autres que dangereux					
Introduire une demande de renouvellement	-	2019	Etat d'avancement	0%	
Renouveler le permis d'environnement de la station d'épuration de Boussu-lez-Walcourt					
Introduire une demande de permis d'environnement	S5700	2018	Etat d'avancement	0%	
Répondre à l'exigence du permis de la STEP de Gougny limitant le rejet par le trop-plein que lorsque le débit en entrée de station est supérieure à une certaine valeur					
Placement d'un système permettant de quantifier la fréquence du déversement au niveau du trop-plein	S0900	2018	Etat d'avancement	0%	Le placement d'un débitmètre en entrée de station n'étant techniquement pas possible, une solution alternative sera mise en place.

■ Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente  
 ■ Objectif environnemental atteint dans la déclaration précédente  
 ■ Objectif environnemental abandonné

■ Nouvel objectif environnemental  
 ■ Objectif environnemental en retard



Objectifs de notre Politique environnementale 2017 - 2020 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2017)		Commentaires
Sécuriser le fonctionnement des systèmes de détection incendie et des centrales d'alarme des bâtiments administratifs des STEP de Marchienne-au-Pont, Viesville, Roselies et Leval-Chaudeville					
Réhabiliter les systèmes d'incendie existants	S0100 S2100 S2300 S5100	2020	Etat d'avancement	5%	
Sécuriser le fonctionnement du système d'extinction incendie par gaz des STEP de Montignies-sur-Sambre, Marchienne-au-Pont, Jumet et Viesville					
Effectuer la réépreuve des bouteilles de gaz et des systèmes de diffusion	S0500 S2100 S2200 S2300	2020	Etat d'avancement	5%	
2.2 Prévenir les risques d'intrusion de personnes étrangères au personnel					
Sécuriser le fonctionnement des systèmes d'alarme anti-intrusion des STEP de Roselies, Roux, Montignies-sur-Sambre, Marchienne-au-Pont, Jumet, Viesville, Fleurus, Wanfercée-Baulet, Ham-sur-Heure, Leval-Chaudeville, Solre-sur-Sambre et Thuin					
Réhabiliter ou installer des nouveaux systèmes d'alarme anti-intrusion	S0100 S0300 S0500 S2100 S2200 S2300 S2400 S2500 S2600 S5100 S5600 S7000	2020	Etat d'avancement	0%	
3. Protéger l'environnement en limitant les risques de pollution de l'environnement, en améliorant nos performances environnementales et en améliorant de manière continue notre SME					
3.1 Incorporer progressivement les stations d'épuration dans le scope de l'EMAS					
Augmenter le nombre de stations d'épuration enregistrées EMAS					
	STEP concernées	Objectif récurrent	Nombre de STEP EMAS / nombre de STEP exploitées	2014 : 39/44 2015 : 38/43 2016 : 38/42 2017 : 38/42	En 2016, les STEP de Farciennes 1 et 2 ont été déclassées et la STEP de Fleurjoux a été mise en service. La STEP de Ham-sur-Heure a été enregistrée EMAS en 2016. La STEP de Grand-Reng a été réintégrée dans le scope EMAS en 2016. L'enregistrement de la STEP de Fleurjoux est envisagé pour 2019.
3.2 Limiter la consommation de papier de bureau					
Pas d'objectif spécifique pour le cycle 2017-2020					
3.3 Sécuriser le fonctionnement de certains équipements					
Limiter à zéro le nombre d'arrêts complets des postes de relevage des STEP dus à des dysfonctionnements de pompes ou vis					

■ Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental atteint dans la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental abandonné

■ Nouvel objectif environnemental  
■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2017 - 2020 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2017)		Commentaires
Inspecter régulièrement les pompes et vis des postes de relevage	STEP concernées	Récurrent	Nombre d'arrêts de postes de relevage pour cause de dysfonctionnement / an	2014 : 0 2015 : 0 2016 : 0 2017 : 0	
Réparer et/ou maintenir en état les pompes et vis	STEP concernées	Récurrent	Nombre d'arrêts de postes de relevage pour cause de dysfonctionnement / an	2014 : 0 2015 : 0 2016 : 0 2017 : 0	
Réhabiliter le poste de relevage de la STEP de Courcelles	S1600	2015 2017	Etat d'avancement	100%	
Placer une sonde de niveau et une alarme GSM pour protéger le relevage de la STEP de Viesville	S2300	Abandonné	Etat d'avancement	-	
Sécuriser le relevage des STEP de Roselies et Marchienne-au-Pont	S0100 S2100	2018	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser le relevage de la STEP de Montignies-sur-Sambre en cas de débordement du bassin d'orage					
Ajouter une sonde de niveau au relevage et la connecter aux vannes de vidange du bassin d'orage.	S0500	2020	Etat d'avancement	0%	
Mettre les vannes de vidange du bassin d'orage sur UPS	S0500	2020	Etat d'avancement	0%	
Rétablir la sécurité du fonctionnement de la décantation secondaire					
Réhabiliter les chemins de roulement des décanteurs des STEP de Marchienne-au-Pont, Roselies, Virelles, Baileux Wanfercée-Baulet et Beaumont	S0100 S2100 S2500 S5100 S5200 S5400	décembre 2014 2020	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser les translations et la reprise des flottants de la STEP de Montignies-sur-Sambre	S0500	décembre 2014 2020	Etat d'avancement	100%	
Equiper un pont décanteur avec un système de guidage électronique à la STEP de Montignies-sur-Sambre	S0500	Abandonné	Etat d'avancement	-	Une étude géométrique des rails a permis un réglage plus précis du système de guidage mécanique solutionnant de manière satisfaisante les dysfonctionnements rencontrés. La mise en place d'un système de guidage électronique a donc été abandonnée.
Rétablir la sécurité de fonctionnement de la décantation secondaire de la STEP de Roselies					
Remplacer un point racleur/suceur circulaire d'un décanteur secondaire	S0100	2020	Etat d'avancement	0%	
Réparer la bande de roulement des deux décanteurs rectangulaires	S0100	2020	Etat d'avancement	0%	
Sécuriser le chaulage des boues d'épuration de la STEP de Roselies					
Remplacer l'armoire électrique	S0100	2017	Etat d'avancement	100%	

■ Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental atteint dans la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental abandonné

■ Nouvel objectif environnemental  
■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2017 - 2020 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2017)		Commentaires
<b>Sécuriser le traitement biologique dans les bassins d'aération</b>					
Réhabiliter le revêtement des parois des anciens bassins d'aération de la station STEP de Roselies	S0100	2017 2020	Etat d'avancement	0%	
Remplacer une turbosoufflante à la STEP de Roselies	S0100	2017 2020	Etat d'avancement	5%	Des tests tON-tOFF sont prévus. Si les résultats s'avèrent positifs, la turbosoufflante ne sera pas remplacée.
Remplacement des vannes d'aération pour une meilleure régulation du débit à la STEP de Roselies	S0100	2020	Etat d'avancement	0%	Des tests tON-tOFF sont prévus. Si les résultats s'avèrent positifs, les vannes d'aération ne seront pas remplacées.
Installer des agitateurs et Modifier la programmation des turbosoufflantes à la STEP de Viesville	S2300	2017	Etat d'avancement	100%	
Remplacer les pompes de recirculation des boues d'épuration de la STEP de Solre-sur-Sambre	S5600	Abandonné	Etat d'avancement	-	Des réparations internes se sont avérées efficaces
Sécuriser la conduite de recirculation des boues liquides de la STEP de Marchienne-au-Pont	S2100	2019	Etat d'avancement	100%	
<b>Sécuriser le fonctionnement de la STEP de Roselies</b>					
Réparer le chenal de sortie des bassins d'aération	S0100	2015 2017	Etat d'avancement	100%	
Installer une unité de stockage et dosage d'une source de carbone exogène afin de garantir le traitement de l'azote	S0100	2016	Etat d'avancement	100%	
<b>Limiter à zéro les événements susceptibles de générer des nuisances olfactives à la STEP de Montignies-sur-Sambre</b>					
Sécuriser la ventilation des locaux techniques	S0500	2016 2017	Etat d'avancement	75%	Reste l'équilibrage à réaliser sur deux groupes de pulsion d'air
Sécuriser le traitement de l'air vicié	S0500	2013 2014	Etat d'avancement	100%	
Curer le bassin d'orage	S0500	2013 2014	Etat d'avancement	100%	
Réaménager le stockage de l'eau de javel	S0500	2013 2014	Etat d'avancement	100%	
Tester l'adjonction directe d'un produit anti-odeur dans les boues	S0500	Abandonné	Etat d'avancement	-	
<b>Maintenir la capacité d'oxygénation des bassins biologiques</b>					
Remplacer les diffuseurs d'air de la STEP de Montignies-sur-Sambre	S0500	2013 2014	Etat d'avancement	100%	
Remplacer les diffuseurs d'air de la STEP de Roselies	S0100	2019	Etat d'avancement	0%	
Remplacer les diffuseurs d'air et curer le bassin d'aération n°2 de la STEP de Marchienne-au-Pont	S2100	2017	Etat d'avancement	100%	

■ Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental atteint dans la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental abandonné

■ Nouvel objectif environnemental  
■ Objectif environnemental en retard



# Déclaration environnementale 2018

Objectifs de notre Politique environnementale 2017 - 2020 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2017)		Commentaires
			Etat d'avancement	100%	
Equiper l'installation HT de la STEP de Virelles de témoins lumineux	S5400	2019	Etat d'avancement	100%	
Remplacer le ruptifusible de la cabine haute tension de la STEP de Grand Reng	S5500	2018	Etat d'avancement	100%	
Mettre en conformité l'installation électrique basse tension de la STEP de Rance	S6600	2018	Etat d'avancement	100%	
Augmenter la capacité de stockage des boues d'épuration extérieures de 400 m <sup>3</sup> à la STEP de Solre-sur-Sambre					
Curer les bassins de stockage	S5600	2017 2020	Etat d'avancement	0%	
Sécuriser le fonctionnement des agitateurs du stockeur de boues de la STEP de Virelles					
Remplacer les deux agitateurs du stockeur de boues	S5400	2020	Etat d'avancement	0%	
Limiter le risque de dysfonctionnement lors de la déshydratation des boues de la STEP de Solre-sur-Sambre					
Placer un dégrilleur pour la réception de boues liquides extérieures	S5600	2018	Etat d'avancement	100%	
Limiter le risque de dysfonctionnement lors de la déshydratation des boues et canaliser les produits non solides résultants des cycles de rinçage vers l'égouttage à la STEP de Roselies					
Réparer une centrifugeuse et installer deux vanes de nettoyage	S0100	2020	Etat d'avancement	0%	
Augmenter la capacité des lagunes des STEP de Virelles, Grand-Reng et Boussu-lez-Walcourt					
Curer certaines lagunes de Virelles	S5400	2019	Etat d'avancement	0%	
Curer les lagunes de Grand-Reng	S5500	2020	Etat d'avancement	0%	
Curer certaines lagunes de Boussu-lez-Walcourt	S5700	2019	Etat d'avancement	0%	
Limiter les risques de déversement d'eaux épurées non conformes aux normes bactériologiques de la STEP d'Erpion					
Maintenir la surveillance étroite du système de désinfection des eaux épurées durant la période de baignade	S7100	récurrent	Nombre de NC par rapport aux normes bactériologiques	2014 : 0 2015 : 2 2016 : 0 2017 : 0	En 2015, 2 NC ont été identifiées dans les paramètres bactériologiques, malgré un taux d'abattement de plus de 99% de la lampe UV. Des nettoyages réguliers ont été réalisés pour maintenir l'équipement en ordre de fonctionnement.
Améliorer les équipements de laboratoire pour répondre davantage aux besoins actuels et futurs					
Remplacer certains équipements de laboratoire	Laboratoire	2019	Etat d'avancement	5%	
Sécuriser le traitement des eaux pluviales à la STEP de Marchienne-au-Pont					
Remplacer un des deux réducteurs de vis de relevage temps de pluie à la STEP de Marchienne-au-Pont	S2100	2019	Etat d'avancement	0%	

■ Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental atteint dans la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental abandonné

■ Nouvel objectif environnemental  
■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2017 - 2020 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2017)		Commentaires
Améliorer les conditions de réception des gadoues de fosses septiques à la STEP de Beaumont					
Réhabiliter le système de réception des gadoues de fosses septiques à la STEP de Beaumont	S5100	2019	Etat d'avancement	0%	
Rétablir la capacité épuratoire de la STEP d'Erpion					
Réparer les biodisques de la station STEP d'Erpion	S7100	2017	Etat d'avancement	100%	
Rétablir la capacité épuratoire de la STEP de Rance					
Transformer un étage de biodisques défectueux en biodisques indépendants	S6600	2020	Etat d'avancement	0%	
Maintenir les contacts avec la société à l'origine du débit trop important pour la station d'épuration d'Heppignies 2, en vue de régulariser la situation.					
	S3100	Récurrent	Pas pertinent	-	La société a investi dans un bassin d'homogénéisation des eaux usées rejetées.
3.4. Etudier la substitution de certaines matières et/ou améliorer leur consommation					
Optimiser la consommation de chlorure ferrique					
Ajuster la consommation de chlorure ferrique en fonction des normes de rejet en phosphore	STEP concernées	2014	Etat d'avancement	100%	
Installer un analyseur de phosphates dans le chenal de sortie des eaux épurées de la STEP de Montignies-sur-Sambre	S0500	2017 2018	Etat d'avancement	20%	
Ajuster la consommation de chlorure ferrique à la STEP de Jumet	S2200	2017	Etat d'avancement	100%	
Optimiser la proportion d'utilisation d'eau de service					
Faire l'inventaire des compteurs placés sur les groupes hydrophores	STEP concernées	2018	Etat d'avancement	100%	
Equiper l'ensemble des groupes hydrophores de compteurs	STEP concernées	2018	Etat d'avancement	100%	
Intégrer le relevé des index de compteurs placés sur les groupes hydrophores dans la fiche des relevés mensuels	STEP concernées	2018	Etat d'avancement	100%	
Calculer la proportion d'utilisation d'eau de service en substitution de l'eau de distribution	STEP concernées	2018	Etat d'avancement	0%	
Diminuer la consommation d'eau de ville à la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Remplacer l'eau de ville par de l'eau de service au niveau de la préparation des polymères	S0500	2017 2018	Etat d'avancement	10%	

■ Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental atteint dans la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental abandonné

■ Nouvel objectif environnemental  
■ Objectif environnemental en retard



Objectifs de notre Politique environnementale 2017 - 2020 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2017)		Commentaires
<b>3.5. Améliorer la gestion des déchets évacués</b>					
Augmenter la part de boues d'épuration valorisées en agriculture par rapport à la production totale jusqu'à 75%					
Augmenter la part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale	STEP concernées	Récurrent	Part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale	2014: 62% 2015: 54% 2016: 45% 2017 : 64%	Les STEP concernées par la valorisation agricole sont les STEP de Roselies, Viesville, Montignies-sur-Sambre, Thuin, Ham-sur-Heure, Roux et Fontaine-l'Évêque. Les STEP de Fleurus et Wanfercée-Beaulet ont été retirées de la filière suite à des problèmes techniques.
Atteindre le nombre de 5 STEP équipées d'une unité de déshydratation et dont les boues sont valorisées sur les 13 STEP concernées (10 unités fixes et 3 unités mobiles)	STEP concernées	2016	Etat d'avancement	100%	
Ajouter 4 STEP supplémentaires	STEP concernées	2016	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser l'évacuation des boues en améliorant le roulement					
Acquérir de nouveaux conteneurs	STEP concernées	2020	Etat d'avancement	0%	
Limiter les nuisances olfactives des boues valorisées en agriculture					
Effectuer des travaux sur les dispositifs de chaulage (ou post-chaulage) des STEP de Roselies, Roux et Viesville	S0100 S0300 S2300	2020	Etat d'avancement	0%	
<b>3.6. Améliorer l'écoulement des eaux déversées</b>					
Canaliser tout écoulement accidentel de réactif chimique vers le processus de traitement des eaux usées des STEP de Roselies, Montignies-sur-Sambre, Roux, Marchienne-au-Pont et Viesville					
Aménager des caniveaux autour des zones de déchargement des réactifs chimiques à la STEP de Roselies	S0100	2018	Etat d'avancement	5%	
Aménager des caniveaux autour des zones de déchargement des réactifs chimiques à la STEP de Montignies-sur-Sambre	S0500	2018	Etat d'avancement	5%	
Aménager des caniveaux autour des zones de déchargement des réactifs chimiques à la STEP de Marchienne-au-Pont	S2100	2018	Etat d'avancement	5%	
Aménager des caniveaux autour des zones de déchargement des réactifs chimiques à la STEP de Viesville	S2300	2018	Etat d'avancement	5%	
<b>3.7. Améliorer les conditions d'utilisation de nos véhicules</b>					
Pas d'objectif spécifique pour le cycle 2017-2020					

■ Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental atteint dans la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental abandonné

■ Nouvel objectif environnemental  
■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2017 - 2020 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2017)	Commentaires	
3.8. Créer et/ou développer des outils de gestion					
Généraliser la GMAO					
Améliorer les informations sur les équipements encodés dans la GMAO	-	2016 2018	Etat d'avancement	42/42	
Poursuivre l'intégration du magasin dans la GMAO	-	2016	Etat d'avancement	100%	
Intégrer les magasins décentralisés extérieurs	-	2016 2017	Etat d'avancement	40%	De manière générale, suite à une analyse avec le fournisseur du logiciel de GMAO, certains objectifs sont suspendus dans l'attente de l'implémentation de la nouvelle version du logiciel (livraison prévue en septembre 2018)
Mettre en œuvre le système de commande automatisé	-	2018	Etat d'avancement	100%	
Créer un magasin laboratoire	-	2017	Etat d'avancement	100%	
Mettre en œuvre la maintenance préventive	-	2017 2019	Etat d'avancement	41/42	De manière générale, suite à une analyse avec le fournisseur du logiciel de GMAO, certains objectifs sont suspendus dans l'attente de l'implémentation de la nouvelle version du logiciel (livraison prévue en septembre 2018)
Intégrer la maintenance curative	-	2018	Etat d'avancement	0%	
Etudier les stocks morts	-	2017 2019	Etat d'avancement	40%	
Etudier les coûts des pièces gérées	-	2017 2019	Etat d'avancement	40%	
Upgrader la GMAO					
Implémenter la nouvelle version du programme de GMAO	-	2018	Etat d'avancement	0%	
Renouveler les cartes par station d'épuration exploitée localisant les zones sensibles proches (eaux de baignade, zones de pêche, sites NATURA 2000, zones de captage, etc.)					
Renouveler les cartes par station d'épuration exploitée localisant les zones sensibles proches (eaux de baignade, zones de pêche, sites NATURA 2000, zones de captage, etc.)	STEP concernées	2016 2018	Nombre de cartes créées / nombre de STEP exploitées	39/42	
Analyser les exigences de la nouvelle norme ISO14001:2015 et mettre en œuvre les actions nécessaires					
Rédiger une note décrivant les actions à mettre en œuvre	-	2017	Etat d'avancement	100%	

■ Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental atteint dans la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental abandonné

■ Nouvel objectif environnemental  
■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2017 - 2020 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2017)		Commentaires
			Etat d'avancement	100%	
Réaliser une analyse des parties intéressées en matière d'environnement	-	2017	Etat d'avancement	100%	
Réaliser une analyse des menaces et opportunités environnementales	-	2017	Etat d'avancement	100%	
Mettre en œuvre les autres actions	-	2017	Etat d'avancement	100%	
Améliorer le suivi de l'efficacité des mesures prises dans le cadre du SME					
Implémenter des indicateurs de mesure de l'efficacité des actions prises dans le cadre des constats d'audits internes, des plaintes et des dysfonctionnements	-	2019	Etat d'avancement	10%	Si une mesure découle de l'identification d'un risque significatif, l'efficacité de la mesure est évaluée lors des révisions des analyses environnementales
Améliorer la connaissance des rejets d'eaux usées					
Etudier l'influence des rejets des stations d'épuration en cas de dysfonctionnement sur la qualité des cours d'eau	STEP concernées	2018	Etat d'avancement	75%	Objectif en partenariat avec le SPW
Créer un répertoire informatique des permis					
Créer une base de données avec les permis scannés	STEP concernées	2020	Etat d'avancement	0%	Les permis sont conservés sous forme papier dans des fardes dédiées et sous forme de répertoire global des conditions d'exploiter
3.9. Favoriser le développement de la biodiversité sur et aux alentours de nos sites					
Adopter une démarche de fauchage tardif sur les parcelles de 13 stations d'épuration					
	STEP concernées	2016 2017	Etat d'avancement	100%	
Adopter une démarche d'éco-pâturage sur les parcelles de 10 stations d'épuration					
	STEP concernées	2017	Etat d'avancement	100%	
3.10. Améliorer l'intégration paysagère de certains ouvrages					
Pas d'objectif spécifique pour le cycle 2017-2020					
3.11. Sécuriser la désodorisation de l'air					
Remplacer le garnissage des tours de désodorisation de l'air de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
	S0500	2017 2019	Etat d'avancement	40%	
Réparer ou remplacer les pompes de produits chimiques des tours de désodorisation de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
	S0500	2017	Etat d'avancement	100%	

■ Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental atteint dans la déclaration précédente  
■ Objectif environnemental abandonné

■ Nouvel objectif environnemental  
■ Objectif environnemental en retard



Objectifs de notre Politique environnementale 2017 - 2020 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2017)		Commentaires
<b>6.2. Maintenir la communication avec le grand public</b>					
Participer chaque année aux Journées wallonnes de l'eau					
2014: STEP de Thuin 2015: STEP de Wanfercée-Baulet 2016 : STEP de Virelles 2017: STEP de Fleurjoux 2018 : STEP de Ham-sur-Heure	-	récurrent	Nombre d'ouvertures de STEP / an	2014 : 1 2015 : 1 2016 : 1 2017 : 1	
Remise en état des panneaux didactiques de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
	S0500	2017 2020	Etat d'avancement	0%	
<b>7. Optimiser les consommations d'énergie des STEP</b>					
<b>7.1. Réduire la consommation d'énergie pour le chauffage</b>					
Pas de nouvel objectif spécifique					
<b>7.2. Réduire la consommation électrique hors chauffage</b>					
Diminuer de plus de 50% la consommation électrique pour l'éclairage des locaux process de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Remplacer des ballasts à tubes luminescents par des ballasts à LED et placer des détecteurs de présence	S0500	Abandonné	Etat d'avancement	-	Suite à une réorganisation du projet initial et la scission en différents marchés (mise en conformité de l'éclairage de sécurité - Remise en état de l'éclairage minimum - Remise en état de l'éclairage extérieur, entre autres), il n'est plus possible de dégager clairement un objectif environnemental et un indicateur de performance énergétique lié à une diminution potentielle de la consommation électrique pour l'éclairage. Même si dans les marchés précités l'attention sera portée sur les solutions techniques les moins énergivores, cet objectif en tant que tel a été abandonné.
Diminuer la consommation électrique de l'aération de la STEP Wanfercée-Baulet					
Placer des agitateurs pour permettre l'alternance de phase et supprimer le délestage de l'air dans la seconde ligne aérée	S2500	2018	Etat d'avancement	100%	
Diminuer la consommation électrique de l'aération de la STEP d'Aiseau-Presles					
Programmer l'arrêt de la recirculation des boues en tOFF pour diminuer la consommation électrique de 50%	S1700	2018	Etat d'avancement	0%	

■ Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente  
 ■ Objectif environnemental atteint dans la déclaration précédente  
 ■ Objectif environnemental abandonné

■ Nouvel objectif environnemental  
 ■ Objectif environnemental en retard



## 3. DONNÉES CHIFFRÉES

### 3.1. PERFORMANCES ÉPURATOIRES

#### 3.1.1. INTRODUCTION

Nous distinguons sur les graphiques suivants, la charge des eaux usées en entrée des stations d'épuration (influent), la charge des eaux épurées déversées (effluents) et les normes de rejet à respecter, c'est-à-dire dans chaque cas, la DBO<sub>5</sub>, la DCO et les MES. En outre, les stations d'épuration dans les agglomérations de plus de 10.000 EH sont soumises à des normes en azote et en phosphore.

Les chiffres présentés sont des moyennes annuelles calculées sur base d'un nombre d'analyses minimum imposé par la législation et les permis. Seuls les résultats des stations visées par l'enregistrement EMAS sont mentionnés.

#### 3.1.2. DBO<sub>5</sub>

La Demande Biologique en Oxygène (DBO<sub>5</sub>) est la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour assurer la dégradation des matières organiques. Elle est mesurée après 5 jours d'incubation.

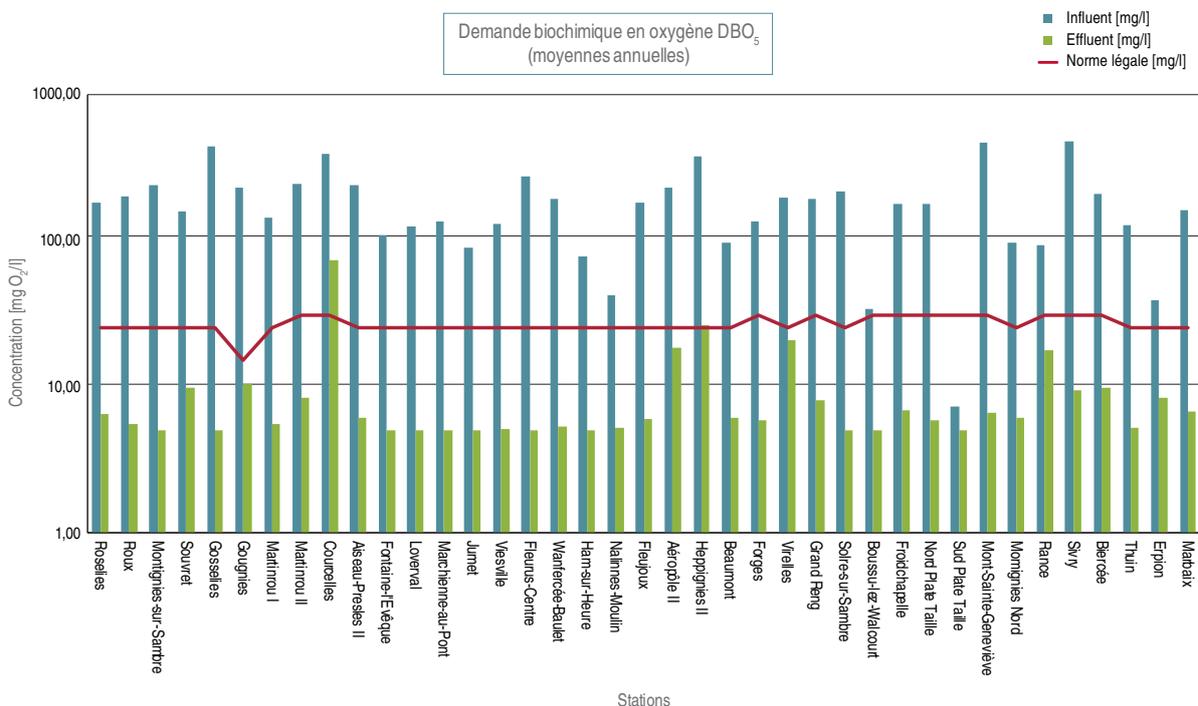
Nous pouvons observer que la plupart des stations d'épuration respectent les normes imposées en DBO<sub>5</sub>.

La charge en tête de la station de Courcelles a dépassé ponctuellement la capacité épuratoire nominale de la station ce qui a provoqué la non-conformité d'une analyse.

Comme l'année précédente, un rejet d'eaux usées industrielles dans le réseau d'assainissement de la station d'épuration d'Heppignies 2 a également provoqué la non-conformité d'une analyse, la charge en tête de station étant régulièrement supérieure à la capacité nominale de la station.

Les moyennes annuelles pour ces deux stations d'épuration dépassent donc la norme imposée.

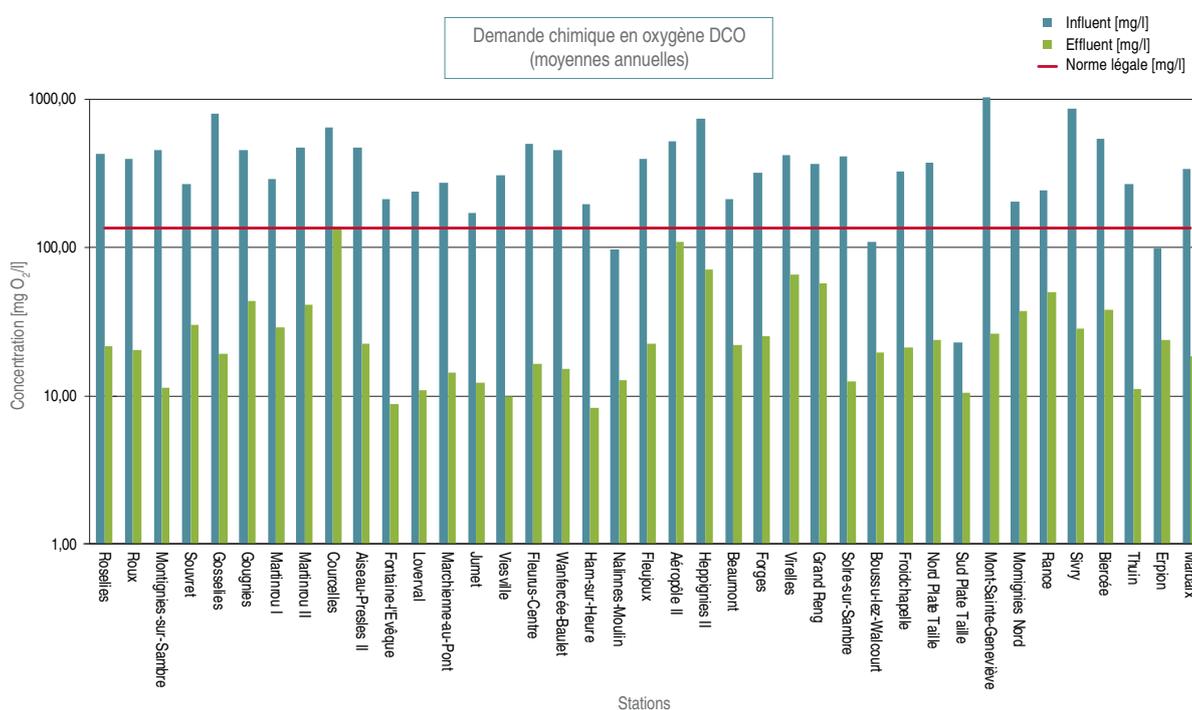
Conformément au Code de l'Eau, les deux stations sont cependant considérées conformes pour l'année. En effet, une seule analyse non-conforme sur les quatre réalisées par station est tolérée suivant les exigences légales.



### 3.1.3. DCO

La Demande Chimique en Oxygène (DCO) représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation par voie chimique des matières organiques et minérales oxydables contenues dans l'eau.

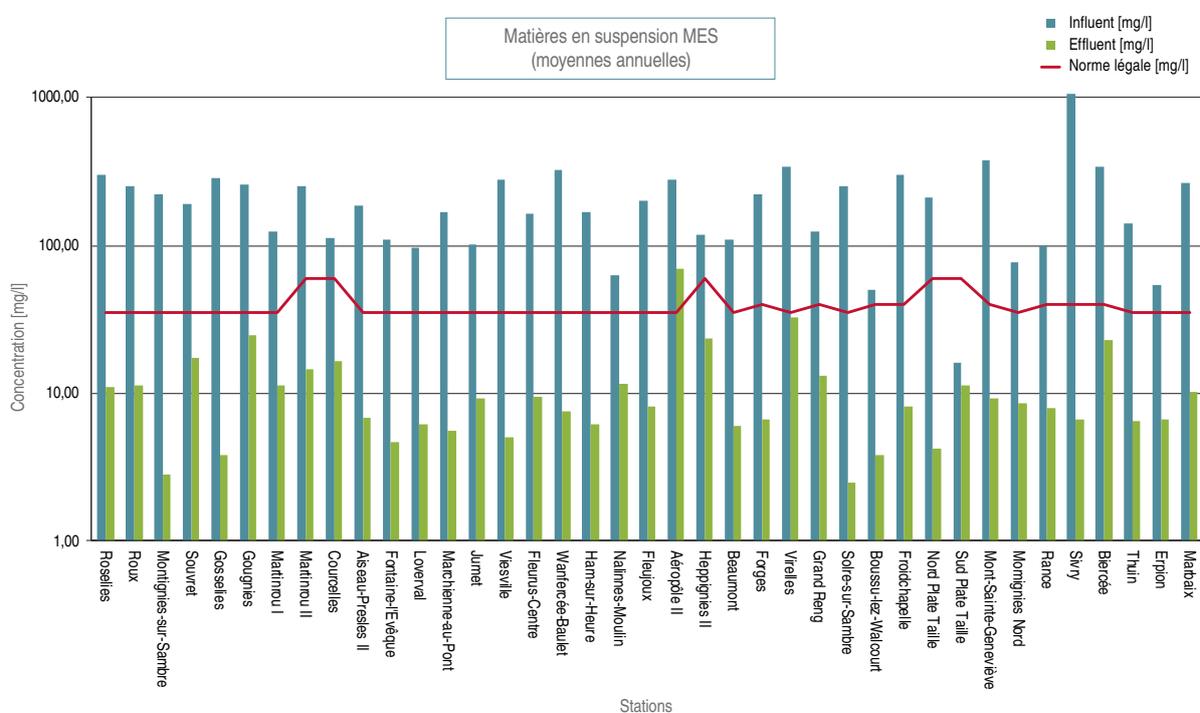
Toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées en moyennes annuelles excepté la station de Courcelles pour les mêmes raisons qu'invoquées précédemment (voir DBO<sub>5</sub>). La station est cependant conforme selon le Code de l'Eau.



## 3.1.4. MES

Les Matières En Suspension (MES) représentent la concentration en matières particulaires présentes dans l'eau.

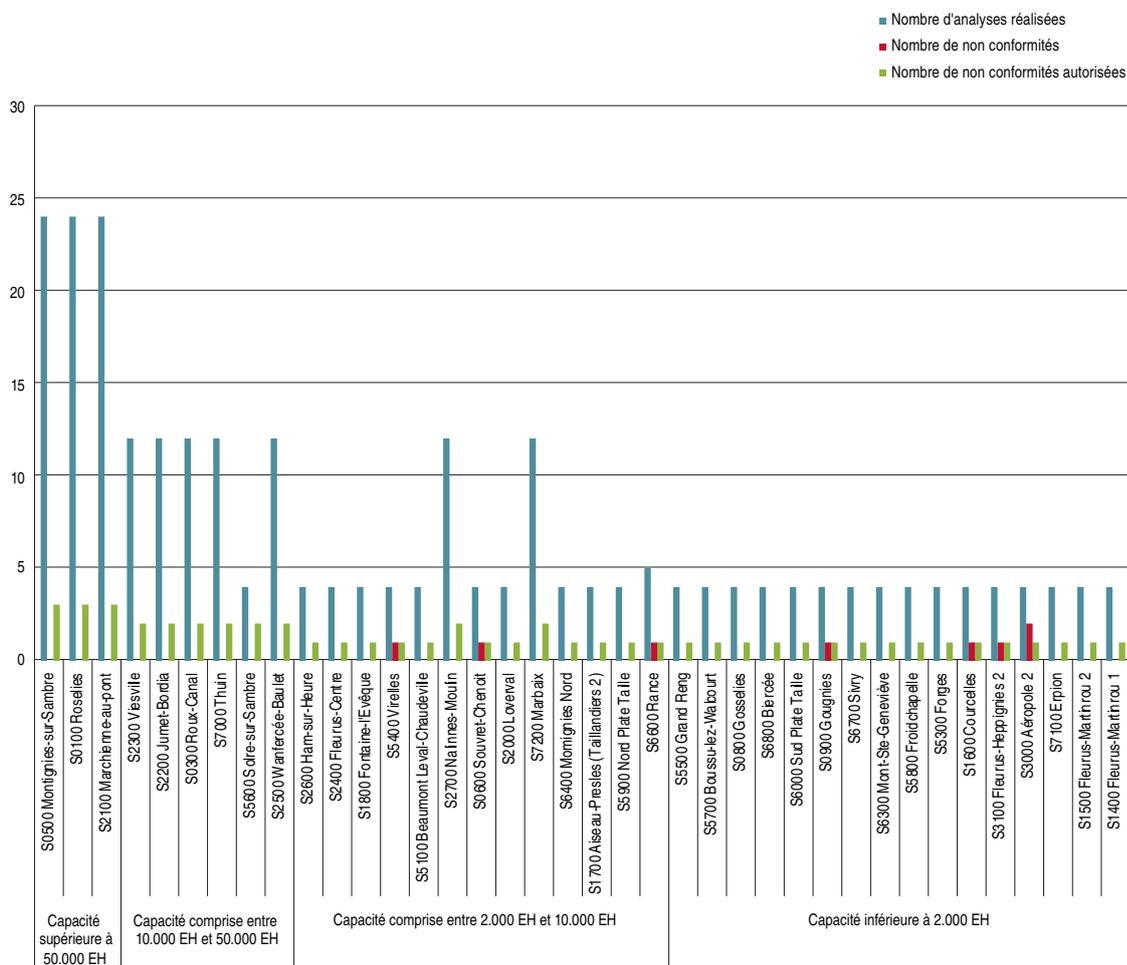
Toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées excepté la station Aéroполе II. De longues périodes pluvieuses ayant conduit à un lessivage de la biologie en fin d'année sont à l'origine de cette non-conformité. A noter également que la charge en tête de la station Aéroполе II a nettement augmenté en 2017, dépassant la capacité épuratoire nominale de la station. La moyenne annuelle pour cette station d'épuration dépasse donc la norme imposée.



### 3.1.5. RÉSULTATS JOURNALIERS EN DBO<sub>5</sub>, DCO ET MES

Outre les résultats en moyennes annuelles présentés ci-avant, le graphique suivant illustre le nombre d'analyses, sur base de prélèvements officiels « 24h », réalisées par station d'épuration, le nombre d'analyses présentant au moins un paramètre non-conforme par rapport aux normes et le nombre d'analyses non-conformes autorisées par la législation.

En 2017, 7 stations d'épuration ont présenté des non-conformités. Seule la station d'épuration Aéroполе II est considérée comme non conforme pour l'année pour les raisons invoquées précédemment. Les stations de Virelles, Souvret-Chenoît, Rance, Gougnyes, Courcelles et Heppignies II n'ont présenté qu'une seule analyse non-conforme sur les quatre obligatoires, ce qui est toléré suivant les exigences légales.

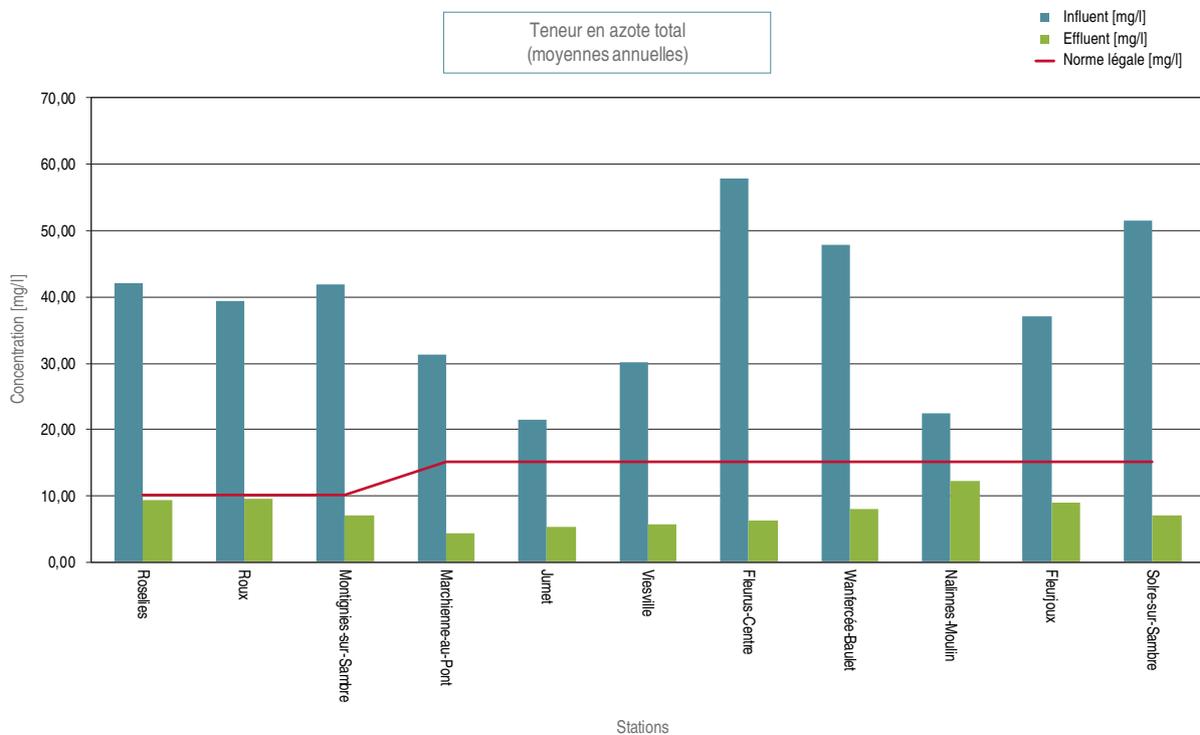


## 3.1.6. AZOTE

En ce qui concerne le traitement de l'azote, toutes les stations d'épuration concernées respectent les normes imposées.

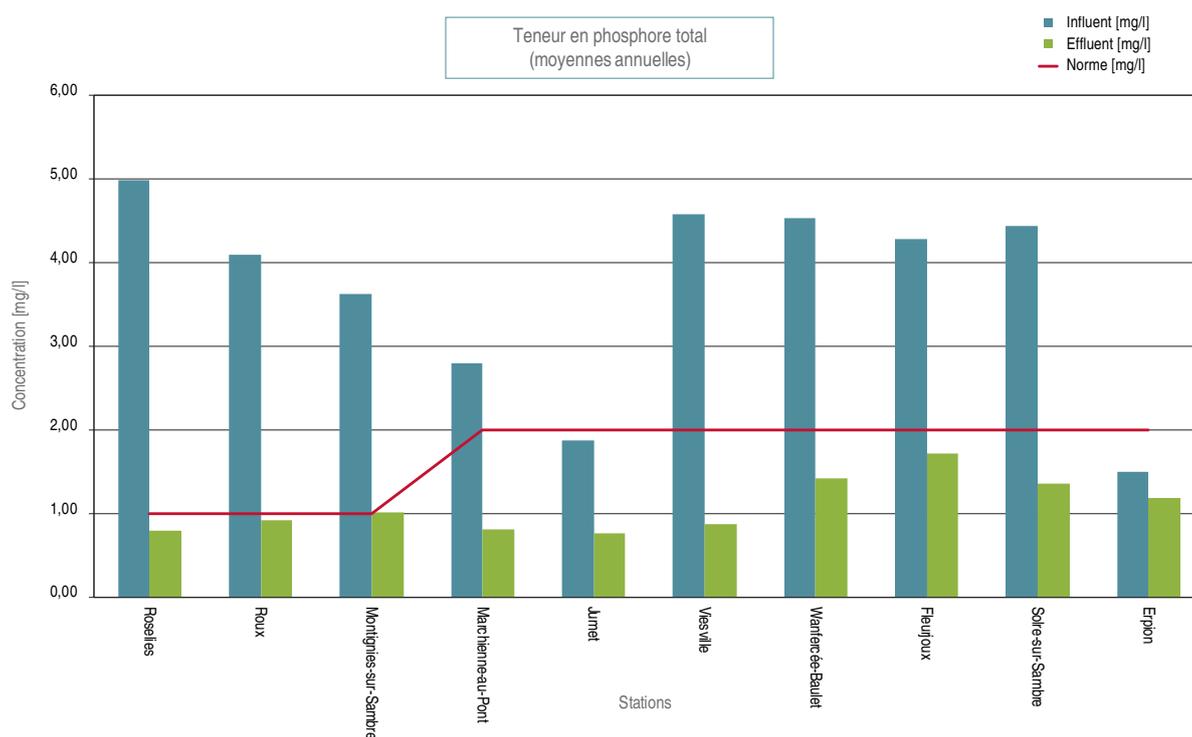
La station de Nalines-Moulin a présenté en 2017 un échantillon dont la norme en azote ponctuelle (< 20mg/l) a été dépassée, bien que la moyenne annuelle soit conforme.

Cette non-conformité est due à un excès d'aération durant une période d'absence de la supervision (serveur en dépannage).



### 3.1.7. PHOSPHORE

En ce qui concerne le traitement du phosphore, toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées.

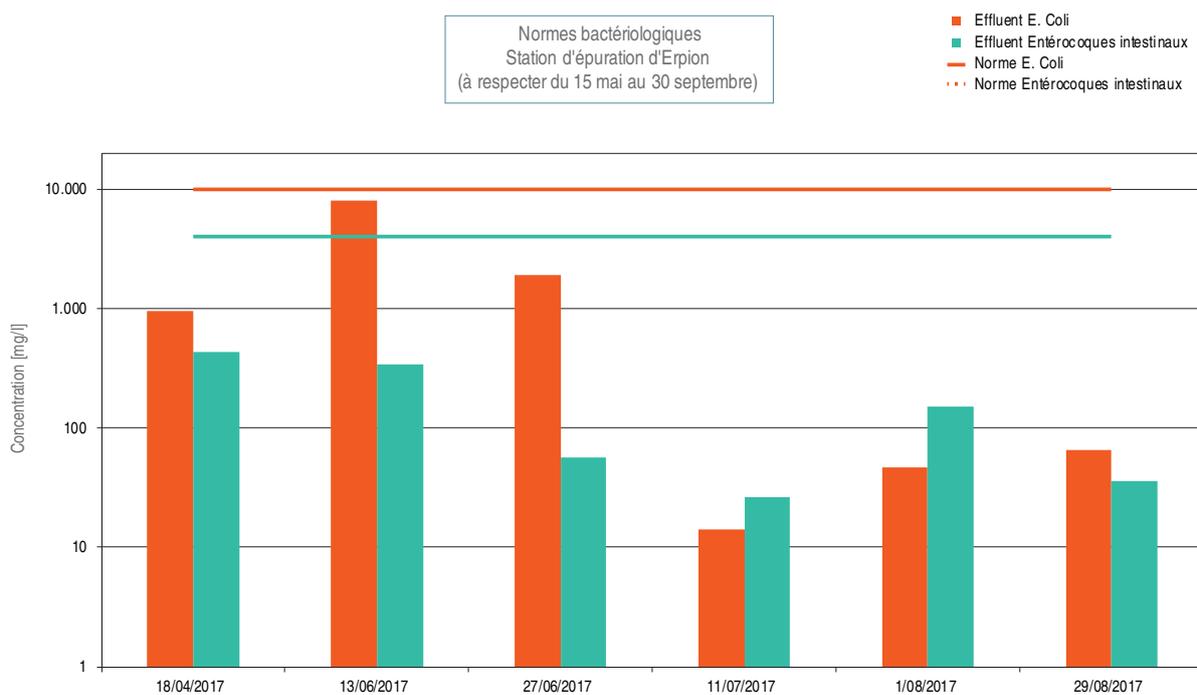


## 3.1.7. NORMES BACTÉRIOLOGIQUES

Vu sa localisation en amont de la zone de baignade du lac de Féronval dans le complexe des barrages de l'Eau d'Heure, la station d'épuration d'Erpion est soumise à des normes de rejet bactériologiques. Les paramètres appliqués sont le nombre maximum de bactéries Escherichia coli par 100ml d'eaux épurées (10.000) et le nombre maximum d'Entérocoques intestinaux par 100ml d'eaux usées (4.000).

Le respect de ces normes est garanti par la désinfection des eaux épurées au moyen d'une lampe UV.

Les graphiques suivants détaillent les résultats d'analyses obtenus par date de prélèvement. Toutes les analyses de mai à septembre 2017 étaient conformes.



### 3.1.9. VOLUMES DES EAUX USÉES TRAITÉES

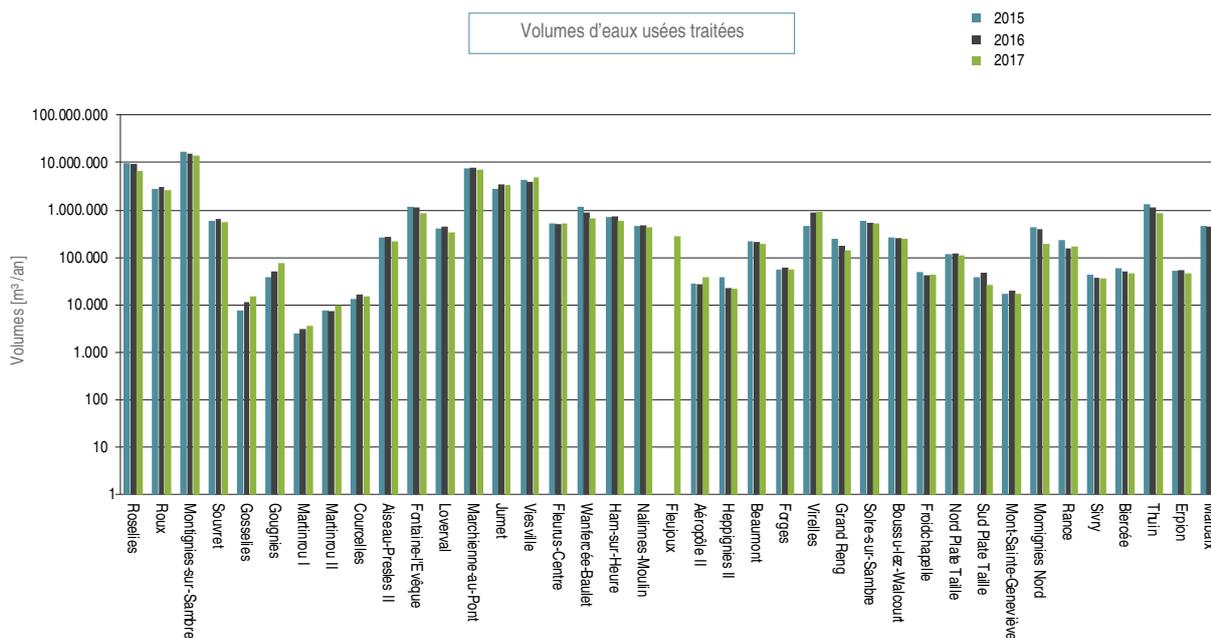
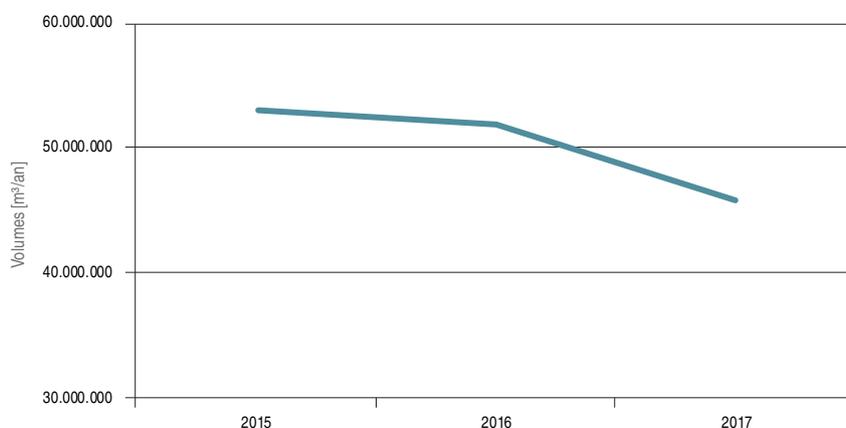
Le tableau suivant reprend les volumes traités par les stations enregistrées EMAS.

Les volumes totaux d'eaux usées traitées sont de :

53.100.000 m<sup>3</sup> en 2015 (pour les 38 STEP enregistrées EMAS en 2015)

52.000.000 m<sup>3</sup> en 2016 (pour les 38 STEP enregistrées EMAS en 2016)

46.000.000 m<sup>3</sup> en 2017 (pour les 38 STEP enregistrées EMAS en 2017)



## 3.2. PRODUCTION DE DÉCHETS

### 3.2.1. BOUES D'ÉPURATION

Les boues de nos stations d'épuration sont déshydratées par centrifugation avant élimination.

Les sites équipés d'une unité de déshydratation fixe sont les stations d'épuration de Fontaine-l'Evêque, Montignies-sur-Sambre, Roselies, Viesville, Roux, Fleurus Centre, Marchienne-au-Pont, Wanfercée-Baulet et Thuin.

Les sites de Baileux, Beaumont, Solre-sur-Sambre et Virelles disposent de bassins de stockage de boues liquides et nous travaillons par campagnes de déshydratation avec une société spécialisée.

Les boues liquides des autres petites stations issues du traitement d'épuration sont pompées et acheminées par camion-citerne vers un des sites repris ci-dessus.

Deux filières d'élimination des boues déshydratées existent : la valorisation thermique et la valorisation agricole. Cette dernière option implique l'obtention d'autorisations et une gestion rigoureuse de nos boues, y compris des analyses de laboratoire mesurant les teneurs en métaux lourds, micropolluants organiques (hydrocarbures, etc.), germes pathogènes ainsi que les paramètres généraux et agronomiques.

Les boues des stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, de Viesville, de Roselies et de Roux sont valorisées en agriculture.

### QUANTITÉS DE BOUES PRODUITES

Le graphique suivant illustre la destination des quantités de boues produites par les stations d'épuration visées par l'enregistrement EMAS. Notons que la valorisation thermique reprend l'incinération avec récupération d'énergie dans des installations spécialisées ainsi que l'incinération dans les fours de cimenterie en substitution de combustibles d'origine fossile.

Les quantités de boues reprises dans ce graphique sont exprimées en tonnes de matières sèches.

Aucune boue d'épuration n'est incinérée sans valorisation énergétique.

Après une diminution en 2016 suite à une contamination en PCB's des boues de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre, la part de boues valorisées en agriculture a à nouveau augmenté.

### QUALITÉ DES BOUES PRODUITES

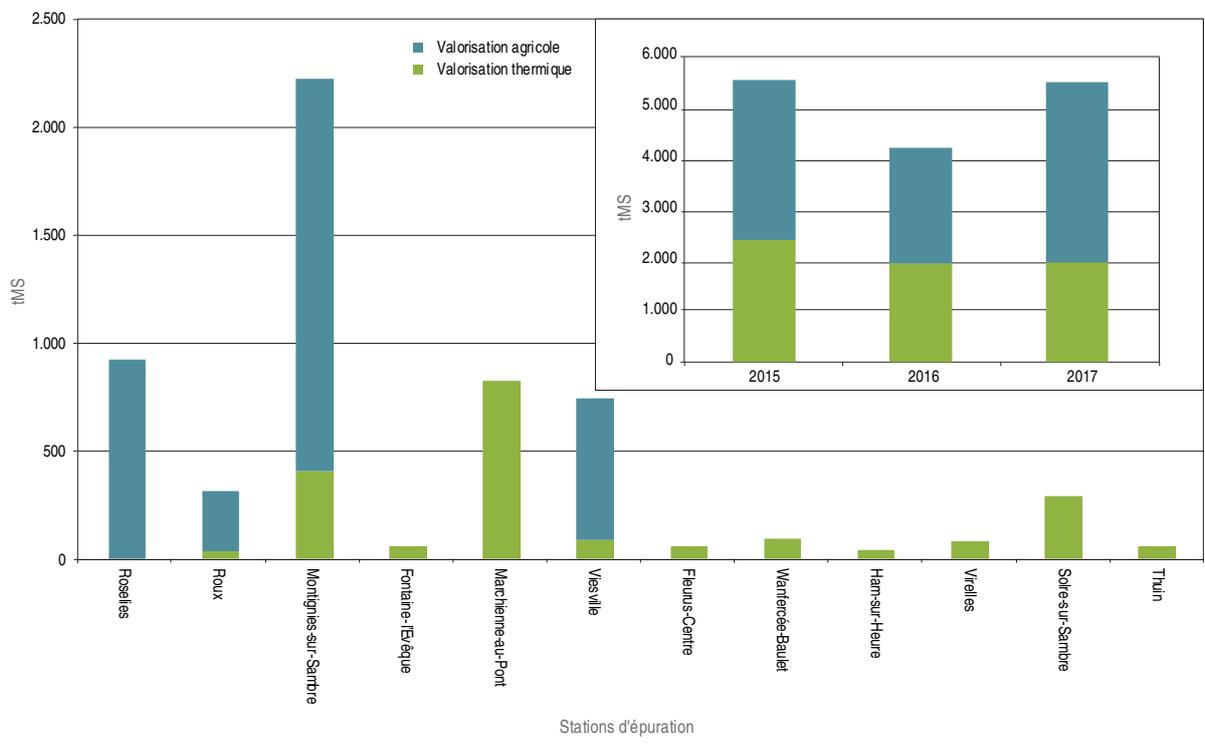
Les boues d'épuration des stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Viesville, Roselies et Roux sont régulièrement analysées dans le cadre de leur gestion en valorisation agricole.

Les paramètres analysés sont les métaux lourds, les micropolluants organiques, les paramètres agronomiques et le pH.

Suite à la contamination des boues de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre en juin 2016 (voir déclaration environnementale complète 2017 pour plus d'informations), le suivi analytique de la qualité des boues concernées a été renforcé. Le niveau de pollution en PCB's a progressivement diminué et, fin 2016, il revenait à un niveau similaire à celui avant pollution. Le DSD du SPW a ainsi pu donner son accord pour redémarrer la valorisation agricole des boues en février 2017.

A noter qu'une nouvelle contamination en PCB's des boues produites en décembre 2017 à la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre a été détectée en janvier 2018. Les mêmes actions que celles décrites dans la déclaration environnementale complète 2017 suite à la précédente contamination ont été mises en place.

Destination des boues produites en 2017



## 3.2.2. AUTRES DÉCHETS

L'épuration des eaux usées génère des déchets à plusieurs niveaux :

- Les produits de curage des réseaux d'assainissement (PCRA) : ce sont les produits sédimentés présents dans les réseaux de collecte et retirés à l'occasion de curages.
- Les refus de dégrillage : ce sont les déchets grossiers (bois, branchages, canettes, bouteilles en plastique, textiles, etc.) piégés dans les dégrilleurs. Les dégrilleurs équipent les stations d'épuration ainsi que les installations de traitement des gadoues de fosses septiques et de PCRA.
- Les sables de dessablage : ce sont les particules minérales piégées dans les installations de dessablage. Celles-ci équipent certaines stations d'épuration et installations de traitement des gadoues de fosses septiques.
- Les huiles et graisses : ce sont les matières huileuses et grasses piégées dans les installations de déshuilage.
- Les boues d'épuration primaires ou secondaires. Elles sont déshydratées avant élimination.

- Les déchets spéciaux issus des activités de notre laboratoire ou des activités de maintenance ou de bureau. Certains de ces déchets produits en faibles quantités sont des déchets dangereux (solvants de dégraissage, tubes luminescents, huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques, cartouches d'encre, piles, aérosols, etc.). Pour le reste, on retrouve le papier-carton, le bois, les PMC...

Ces déchets sont stockés dans des conteneurs de contenances diverses selon la taille de la station et éliminés à fréquences variables par des sociétés de collecte agréées, en toute conformité par rapport à la législation en vigueur en matière de déchets. La comptabilisation peut se faire soit au poids (exemple : conteneurs de 12m<sup>3</sup>) ou à la vidange (exemple : poubelle 1100l).

Les quantités des principaux déchets générés par les stations d'épuration sont mieux décrites dans le chapitre 2 - 3.6 « Indicateurs de base obligatoires »).

Pour le reste, voici les quantités de déchets générés en 2017 :

Type de déchet	Quantité			Unité
	2015	2016	2017	
Encombrants	1,94	0	0	tonne
Déchets industriels banals	Environ 2,5	Environ 4,6	Environ 8,1	tonne
Papier-carton	Environ 5,15	Environ 5,50	Environ 3,10	tonne
Bois	0	Environ 0,5	Environ 1	tonne
PMC	Environ 12	Environ 12	Environ 9	m <sup>3</sup>
Ferraille	-	2,72	1,64	tonne

### 3.3. GESTION DE DÉCHETS EXTÉRIEURS

#### 3.3.1. GADOUES

En tant qu'OAA, IGRETEC réceptionne gratuitement les gadoues de fosses septiques pour les traiter dans les stations d'épuration adéquatement équipées. Les stations d'épuration concernées sont celles de Roselies, Marchienne-au-Pont, Viesville, Virelles et Leval-Chaudeville.

Voici les flux traités :

Type de déchet	Quantité			Unité
	2015	2016	2017	
Gadoues de fosses septiques	12.401	10.549	11.827	m <sup>3</sup>

#### 3.3.2. PRODUITS DE CURAGE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

IGRETEC possède deux centres de réception et de traitement des PCRA situés dans les stations d'épuration de Roselies et Marchienne-au-Pont. Actuellement, seul le centre de traitement de Marchienne-au-Pont est en fonctionnement.

De plus, la station d'épuration de Thuin est équipée d'une fosse de stockage temporaire avec chargement de conteneur.

Voici les flux entrants et sortants des unités de traitement des PCRA :

Type de déchet	Quantité			Unité
	2015	2016	2017	
PCRA entrants	5.766	5.181	4.817	tonne
Déchets de dégrillage issus du traitement des PCRA	403	345	324	tonne
Sables issus du traitement des PCRA	1.431	1.197	854	tonne

## 3.4. NUISANCES OLFACTIVES

Les stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Roselies, Marchienne-au-Pont et Viesville disposent d'un système d'extraction et de traitement de l'air par tours de lavage chimique. Celles-ci pulvérisent, au travers de l'air vicié, 3 solutions successives permettant de capter les molécules odorantes.

D'autres stations sont équipées d'une unité de désodorisation basée sur le captage des composés odorants dans une masse de charbon actif. Il s'agit des stations d'épuration de Jumet (installation complétée par un biofiltre), Loverval, Fleurus-Centre et Thuin.

De manière régulière, nous faisons réaliser des analyses d'odeurs en sortie de ces installations afin de s'assurer que les équipements sont parfaitement opérationnels. Par ailleurs, nous avons mis en œuvre une procédure de surveillance par notre personnel.

Le fonctionnement de nos ouvrages peut occasionner des nuisances olfactives plus ou moins importantes en cas de dysfonctionnement. Nous sommes attentifs aux préoccupations des riverains proches et, dans ce cadre, nous accordons une attention particulière au suivi des plaintes liées à cette problématique.

En 2017, nous avons reçu 3 plaintes relatives aux odeurs en ce qui concerne les stations d'épuration de Ham-sur-Heure, Grand-Reng et Leval-Chaudeville. Le suivi de ces plaintes a été réalisé au cours des revues de direction opérationnelles. Aucune nuisance ni aucun dysfonctionnement des installations n'ont cependant pu être constatés sur les sites concernés. Les riverains concernés ne se sont plus manifestés par la suite.

Par ailleurs, nous avons constaté en 2017, grâce au système de surveillance mis en place, un dysfonctionnement de l'unité de désodorisation de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre. Des mesures ont été prises pour identifier l'origine du dysfonctionnement et rétablir le fonctionnement normal de l'installation. Ce dysfonctionnement n'a toutefois pas généré de plainte de la part des riverains.

### 3.5. CONSOMMATIONS OU ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET CARBURANTS

	2015	2016	2017
<b>GRAISSES et HUILES LUBRIFIANTES (tous les sites)<sup>3</sup></b>			
Graisses lubrifiantes	519 kg	478 kg	463 kg
Huiles lubrifiantes	1.996 litres	2.575 litres	2.058 litres
La consommation de matières lubrifiantes dépend de la planification de la maintenance des équipements. Elle est donc variable d'année en année. Par ailleurs, les données reprises ci-dessus correspondent aux quantités achetées en cours d'année et ne tiennent pas compte du stock en fin d'année.			
<b>CARBURANT POUR VEHICULES (tous les sites)<sup>4</sup></b>			
Diesel	60.167 litres	58.280 litres	52.541 litres
Nombre de kilomètres parcourus	470.622 km	447.367 km	407.211 km
Consommation moyenne des véhicules diesel	12,8 l/100km	13,0 l/100km	12,9 l/100km
Les véhicules utilisés sont des véhicules diesel. La consommation de carburant est directement liée au nombre de kilomètres parcourus par les véhicules. La consommation moyenne des véhicules diesel est stable.			
<b>MAZOUT DE CHAUFFAGE (stations d'épuration EMAS)<sup>5</sup></b>			
	43.000 litres	22.540 litres	32.000 litres
<b>GAZ DE VILLE (stations d'épuration EMAS)<sup>5</sup></b>			
	5.900 MWh	5.100 MWh	6.300 MWh
La consommation de mazout de chauffage et de gaz de ville dépend directement de la température extérieure.			
Degrés-jours 15/15 <sup>6</sup>	1688,3	1947,6	1780,4
Les corrélations entre les consommations et les statistiques météorologiques n'étant pas évidentes, il a été décidé dans la déclaration environnementale complète 2017 de prendre en compte, à partir de 2017, les degrés jours à la place du nombre de jours de gel et d'hiver.			

<sup>3</sup> quantités achetées

<sup>4</sup> quantités consommées

<sup>5</sup> quantités consommées sur base des relevés mensuels des compteurs

<sup>6</sup> selon l'Institut Royal Météorologique

## 3.6. INDICATEURS DE BASE OBLIGATOIRES

Les indicateurs repris ci-après sont imposés par EMAS.

Afin d'harmoniser les indicateurs renseignés dans ce chapitre par l'ensemble des OAA, une étude statistique a été commandée par la SPGE. Les conclusions de cette étude ont porté le choix sur deux indicateurs communs complémentaires : kWh/ m<sup>3</sup> d'eaux traitées et kWh/EH traités. L'indicateur en kWh/t MS sera donc abandonné au profit des deux précédents à partir de la déclaration environnementale complète 2020. En attendant, nous continuerons à renseigner les trois versions des indicateurs dans les déclarations environnementales simplifiées 2018 et 2019.

### 3.6.1. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- **Utilisation totale directe d'énergie (électricité)**  
Les consommations des trois dernières années sont détaillées dans le tableau suivant.
- **Utilisation totale d'énergie renouvelable**  
Aucune station d'épuration exploitée par IGRETEC ne produit d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables.

<sup>7</sup> Aucune boue n'ont été évacuées de ces stations d'épuration en 2017

<sup>8</sup> Ces stations d'épuration fonctionnent sur le principe de lagunage. Les boues de ces stations sont comptabilisées uniquement lors des curages des lagunes. Ceux-ci ont lieu environ tous les dix ans.

STEP		kWh			kWh/t MS	kWh/EH traités	kWh/m <sup>3</sup> eaux traitées
		2015	2016	2017			
S0100	Roselies	4.017.023	3.973.500	3.442.932	4.574	67,19	0,53
S0300	Roux	816.246	691.065	782.650	2.512	39,55	0,31
S0500	Montignies-sur-Sambre	8.263.148	7.603.928	7.613.540	3.466	53,53	0,56
S0600	Souvret	253.181	186.040	217.801	6.970	56,19	0,39
S0800	Gosselies	33.429	32.849	32.727	17.884	123,57	2,16
S0900	Gougnies	61.849	64.531	65.917	-7	267,08	0,86
S1400	Martinrou I	16.515	8.489	7.787	12.978	282,58	2,20
S1500	Martinrou II	17.687	12.437	13.470	17.960	53,54	1,42
S1600	Courcelles	19.788	20.302	19.399	41.274	85,42	1,29
S1700	Aiseau-Presles II	65.938	55.203	50.385	3.894	28,82	0,24
S1800	Fontaine-l'Evêque	343.665	347.000	323.586	5.694	91,34	0,39
S2000	Loverval	142.980	138.678	135.259	8.443	123,23	0,41
S2100	Marchienne-au-Pont	3.345.023	3.460.000	3.505.965	4.423	93,29	0,52
S2200	Jumet	844.858	902.500	1.008.109	4.471	89,48	0,31
S2300	Viesville	2.157.603	1.815.000	1.700.000	3.341	64,07	0,36
S2400	Fleurus-Centre	342.524	335.074	336.854	5.617	59,16	0,66
S2500	Wanfercée-Baulet	590.403	544.290	426.361	4.854	94,78	0,66
S2600	Ham-sur-Heure	277.889	245.000	230.687	5.665	202,49	0,39
S2700	Nalines-Moulin	329.809	247.814	275.853	7.718	483,07	0,66
S3000	Aéroport II	31.372	24.718	15.245	21.174	40,39	0,41
S3100	Heppignies II	31.343	27.777	28.641	33.695	58,11	1,36
S5100	Leval-Chaudeville	222.539	227.733	221.071	4.824	270,95	1,16
S5300	Forges	27.306	28.232	21.500	4.433	80,51	0,40
S5400	Virelles	215.552	206.388	199.475	9.423	55,61	0,22
S5500	Grand-Reng	72.554	54.580	59.207	-8	58,32	0,43
S5600	Solre-sur-Sambre	417.290	359.440	396.326	3.994	70,77	0,76
S5700	Boussu-lez-Walcourt	28.036	21.667	20.873	-8	34,30	0,09
S5800	Froidchapelle	22.248	21.436	21.721	10.198	57,87	0,52
S5900	Nord Plate Taille	40.237	51.113	48.376	15.758	97,65	0,45
S6000	Sud Plate Taille	17.948	20.452	17.947	-8	3.397,94	0,71
S6300	Mont-sainte-Genève	21.125	21.778	20.424	9.242	76,39	1,20
S6400	Momignies Nord	62.095	64.229	68.281	-8	129,05	0,37
S6600	Rance	15.040	16.710	16.990	-7	30,86	0,10
S6700	Sivry	28.039	28.236	31.620	4691	51,49	0,87
S6800	Biercée	44.523	43.969	45.860	-7	101,50	0,98
S7000	Thuin	531.580	440.000	477.174	8.459	139,93	0,58
S7100	Erpion	25.685	23.991	20.930	-7	322,76	0,45
S7200	Marbaix	122.188	124.572	122.351	3.963	56,16	0,38
TOTAL		20.258.130	22.490.721	22.043.294			



## 3.6.2. UTILISATION RATIONNELLE DE MATIÈRES

Les poly-électrolytes (couramment appelés polymères) sont utilisés comme flocculant soit au niveau de la décantation primaire soit au niveau de la déshydratation des boues.

La chaux permet de stabiliser les boues déshydratées.

Le chlorure ferrique est utilisé comme coagulant dans la décantation primaire ou pour la déphosphatation en co-précipitation dans les bassins biologiques.

Le sel d'aluminium ajouté au niveau des bassins biologiques pour maîtriser la qualité de la microbiologie et faciliter la décantation n'est plus utilisé depuis 2015.

L'acide sulfurique, l'eau de javel, la soude et le thio-sulfate de sodium sont des réactifs utilisés dans les unités de désodorisation chimique de l'air.

La consommation de ces matières est directement dépendante de la qualité des effluents à traiter.

Lorsqu'un trait apparaît dans le tableau, cela signifie que la station d'épuration n'utilise pas la matière concernée dans son mode de fonctionnement.

Les quantités renseignées sont des quantités consommées au cours de l'année, tenant en compte les stocks en fin d'année.

Depuis 2015, les consommations de matières font l'objet d'une analyse trimestrielle afin d'identifier les consommations anormales.

La consommation en polyélectrolytes dépend en grande partie de la production des boues d'épuration.

Les augmentations constatées aux stations d'épuration de Roux et de Montignies-sur-Sambre sont dues à la présence régulière de flottants. L'utilisation d'un deuxième type de polyélectrolyte à la station de Montignies-sur-Sambre nécessitant un dosage plus important explique également l'augmentation de la consommation pour cette station. L'augmentation de la consommation de polyélectrolytes à la station d'épuration de Roselies semble, par contre, être liée à des difficultés internes de dosage.

De manière générale, la consommation de chaux a augmenté suite à une augmentation du taux de chaulage des boues destinées à la valorisation agricole pour solutionner des problèmes de nuisances olfactives dues au stockage des boues en bordure de champs.

Depuis fin 2016, le dosage en glycérine de la station d'épuration de Roselies est automatisé sur base de la valeur de nitrates en sortie de station afin d'en optimiser la consommation.

Globalement, la consommation de chlorure ferrique a augmenté sur toutes les stations d'épuration suite à la longue période de temps sec observée en 2017. Des dysfonctionnements du module de régulation du dosage de chlorure ferrique en fonction de la concentration en phosphore en sortie de la station d'épuration de Roselies sont également à l'origine de cette augmentation. Enfin, à ce jour, le dosage de chlorure ferrique à la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre se fait en fonction des analyses 24h et des analyses ponctuelles. Un analyseur phosphate est prévu afin d'optimiser la consommation sur cette station (voir Programme de Management Environnemental).

STEP			poly- électrolytes	chaux	glycérine	sel d'alumi- nium	chlorure ferrique	acide sulfu- rique H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	eau de javel NaOCl	soude NaOH	thiosulfate de sodium Na <sub>2</sub> S <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	sel adoucis- seur
			Kg MA <sup>9</sup>	t	l	t	l	l	l	l	l	kg
S0100	Roselies	2017	10.191	144	74.488	-	81.860	1.464	1.019	592	149	1.000
		2016	4.472	116	18.945	-	27.962	957	5.534	1.044	333	1.750
		2015	5.848	130	54.717	-	38.383	1.011	3.831	142	702	0
S0300	Roux	2017	3.935	39	-	-	26.389	-	-	-	-	-
		2016	3.204	14	-	-	14.847	-	-	-	-	-
		2015	3.204	0	-	-	15.400	-	-	-	-	-
S0500	Montignies-sur-Sambre	2017	22.703	297	-	-	106.723	4.700	12.000	8.200	2.800	2.450 <sup>10</sup>
		2016	13.072	167	-	-	74.606	2.463	4.508	5.427	2.943	
		2015	20.318	366	-	-	92.645	242	3.000	3.969	2.666	675
S1800	Fontaine-l'Evêque	2017	275	-	-	-	20	-	-	-	-	-
		2016	250	-	-	-	0	-	-	-	-	-
		2015	300	-	-	-	2.690	-	-	-	-	-
S2100	Marchienne-au-Pont	2017	13.275	0	-	-	40.803	1.658	757	2.905	129	1.000
		2016	12.481	230	-	-	32.574	3.937	7.167	3.193	50	2.950
		2015	12.180	0	-	-	36.205	7.009	8.729	6.822	0	1.050
S2200	Jumet	2017	-	-	-	-	7.581	-	-	-	-	-
		2016	-	-	-	-	1.454	-	-	-	-	-
		2015	-	-	-	-	6.122	-	-	-	-	-
S2300	Viesville	2017	4.623	76	-	-	58.521	220	150	150	610	1.900 <sup>10</sup>
		2016	4.021	64	-	-	45.886	740	2.190	1090	80	
		2015	4.537	25	-	-	55.828	860	760	850	90	150
S2400	Fleurus-Centre	2017	808	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2016	1.075	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2015	905	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S2500	Wanfercée-Baulet	2017	894	-	-	-	5.016	-	-	-	-	-
		2016	550	-	-	-	1.412	-	-	-	-	-
		2015	834	-	-	-	2.810	-	-	-	-	-
S2600	Ham-sur-Heure	2017	312	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2016	452	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2015	166	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S5600	Solre-sur-Sambre	2017	1.237	-	-	-	8.403	-	-	-	-	-
		2016	1.345	-	-	-	2.248	-	-	-	-	-
		2015	1.365	-	-	-	7.888	-	-	-	-	-
S7000	Thuin	2017	1.114	-	-	-	2.370	-	-	-	-	-
		2016	740	-	-	-	0	-	-	-	-	-
		2015	486	-	-	-	0	-	-	-	-	-
S7100	Erpion	2017	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
		2016		-	-	-	120	-	-	-	-	-
		2015	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-

<sup>9</sup> Les polyélectrolytes peuvent être livrés en poudre (kg) ou en solution (l), suivant le type d'installation de préparation. Afin de standardiser les données du tableau, nous avons renseigné les quantités en matières actives (kg).

<sup>10</sup> Il s'agit des quantités de sel d'adoucesseur commandées en 2016 dont la consommation est à répartir sur 2016 et 2017.



### 3.6.3. CONSOMMATION D'EAU DE DISTRIBUTION

Lorsqu'un trait apparaît dans le tableau suivant, cela signifie que l'ouvrage n'est pas alimenté par de l'eau de distribution.

Par contre, les principales stations d'épuration sont équipées d'une unité de production d'eau de service afin de réduire la consommation d'eau de distribution.

De manière générale, la consommation totale d'eau de distribution tend à la diminution, malgré une augmentation en 2017 par rapport à 2016 suite, entre autres, à des fuites et autres dysfonctionnements que le suivi régulier des compteurs a permis de détecter de manière précoce aux stations d'épuration de Fontaine-l'Evêque, Marchienne-au-Pont, Viesville, Nalines-Moulin et Rance.

Outre ces fuites et dysfonctionnement, les éléments particuliers suivants sont à l'origine des autres augmentations constatées :

- l'utilisation d'eau de ville pour le rinçage des camions de transport de curures et de gadoues à la station de Marchienne-au-Pont (le remplacement de l'eau de ville par de l'eau de service pour ce point est en cours d'investigation) ;

- une surconsommation d'eau de ville à la station d'épuration de Solre-sur-Sambre faisant suite à une trop haute concentration en matières en suspension dans l'eau de la lagune habituellement utilisée dans les campagnes de déshydratation mobile des boues ;
- une consommation ponctuelle d'eau de ville à la station d'épuration de Nord Plate Taille pour le nettoyage des bétons et du biodisque.

Globalement, les consommations d'eau de distribution des stations d'épuration de Roselies et Montignies-sur-Sambre se situent au niveau de la préparation de polyélectrolytes qui nécessitent une dilution avant utilisation.

Pour la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre, la consommation comprend également celle des bâtiments administratifs.

STEP		2015	2016	2017
		m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
S0100	Roselies	5.133	6.407	5.487
S0300	Roux	1.566	1.489	1.405
S0500	Montignies-sur-Sambre	13.953	11.019	8.682
S0600	Souvret	-	-	-
S0800	Gosselies	0	0	0
S0900	Gougnyes	0	0	0
S1400	Martinrou I	0	0	0
S1500	Martinrou II	0	3	0
S1600	Courcelles	5	7	1
S1700	Aiseau-Presles II	-	-	-
S1800	Fontaine-l'Evêque	195	103	391
S2000	Loverval	6	12	4

STEP		2015	2016	2017
		m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
S2100	Marchienne-au-Pont	3.132	2.946	5.987
S2200	Jumet	11	61	37
S2300	Viesville	3.081	1.235	2.698
S2400	Fleurus-Centre	581	315	284
S2500	Wanfercée-Baulet	951	199	213
S2600	Ham-sur-Heure	42	27	17
S2700	Nalines-Moulin	7	12	66
S3000	Aéropôle II	0	0	0
S3100	Heppignies II	0	0	1
S5100	Leval-Chaudeville	49	33	32
S5300	Forges	0	-	-
S5400	Virelles	13	9	138
S5500	Grand-Reng	1	25	1
S5600	Solre-sur-Sambre	23	28	183
S5700	Boussu-lez-Walcourt	1	0	3
S5800	Froidchapelle	1	0	5
S5900	Nord Plate Taille	23	33	83
S6000	Sud Plate Taille	1	2	0
S6300	Mont-sainte-Geneviève	0	2	0
S6400	Momignies Nord	1	1	3
S6600	Rance	9	10	178
S6700	Sivry	-	-	-
S6800	Biercée	-	-	-
S7000	Thuin	593	608	634
S7100	Erpion	2	8	5
S7200	Marbaix	1	2	3
<b>TOTAL</b>		<b>29.381 m<sup>3</sup></b>	<b>24.611 m<sup>3</sup></b>	<b>26.541 m<sup>3</sup></b>

## 3.6.4. DÉCHETS

### DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux issus des activités d'épuration sont composés de déchets d'équipements électriques et électroniques, de tubes luminescents,

d'huiles usagées, de solvants de dégraissages, d'emballages et autres chiffons souillés, de piles et batteries, de verrerie de laboratoire, etc.

	2015	2016	2017
	kg	kg	kg
Tous sites confondus	6.766	5.560	7.468

### DÉCHETS NON DANGEREUX

Les huiles et graisses issues des systèmes de déshuilage de certains de nos sites sont introduites dans la filière de déshydratation des boues d'épuration. L'impact environnemental de cette pratique est plus faible que le traitement en centre de traitement extérieur à IGRETEC.

Les flottants repris au niveau des décanteurs secondaires des stations d'épuration sont également pré-traités dans la même filière.

Les sables issus des systèmes de dessablage de certains de nos sites sont traités dans l'un de nos deux centres de traitement des Produits de Curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA).

Les pourcentages de boues valorisées en agriculture sont repris uniquement pour les stations d'épuration équipées d'une unité de déshydratation des boues d'épuration. En effet, les flux sont comptabilisés à partir de ces sites, même s'ils reçoivent des boues d'épuration liquides en provenance d'autres stations d'épuration.

A l'heure actuelle, les boues de 4 stations d'épuration sont valorisées en agriculture.

STEP		Refus de dégrillage			Sables de dessablage			Huiles et graisses de déshuilage		
		2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
		t	t	t	t	t	t	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
S0100	Roselies	34,18	54,74	16,16	30,62	30,44	70,92	6	9	7
S0300	Roux	3,58	1,80	2,00	27,69	16,58	16,06	4	16	4
S0500	Montignies-sur-Sambre	60,48	54,84	30,38	79,40	62,74	70,86	<sup>11</sup>	<sup>10</sup>	<sup>10</sup>
S0600	Souvret	0,10	0,30	0,40	0,00	21,08	0,00	-	-	-
S0800	Gosselies	<sup>12</sup>	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	-	-	-	-	-	-
S0900	Gougnies	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	-	-	-	-	-	-
S1400	Martinrou I	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	-	-	-	-	-	-
S1500	Martinrou II	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	-	-	-	-	-	-
S1600	Courcelles	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	-	-	-	-	-	-
S1700	Aiseau-Presles II	0,00	0,20	0,00	-	-	-	-	-	-
S1800	Fontaine-l'Evêque	0,30	0,60	0,40	10,40	15,04	14,94	3	0	0
S2000	Loverval	0,10	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	-	-	-
S2100	Marchienne-au-Pont	20,54	20,96	12,40	140,56	98,70	22,30	<sup>10</sup>	<sup>10</sup>	<sup>10</sup>
S2200	Jumet	8,08	8,70	6,06	22,82	15,58	4,78	0	30	12
S2300	Viesville	11,40	7,60	7,26	7,96	16,80	0,00	40	37	12
S2400	Fleurus-Centre	0,60	1,20	0,70	14,31	0,00	11,98	0	5	0
S2500	Wanfercée-Baulet	1,78	0,00	4,50	14,28	14,56	0,00	5	0	0
S2600	Ham-sur-Heure	Environ 1	0,40	0,90	34,16	0,00	0,00	0	0	10
S2700	Nalines-Moulin	0,30	0,40	1,20	0,00	0,00	0,00	0	0	0
S3000	Aéropôle II	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	0,10	-	-	-	-	-	-
S3100	Heppignies II	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	<sup>11</sup>	-	-	-	-	-	-
S5100	Leval-Chaudeville	1,60	1,40	0,00	12,20	0,00	0,00	0	0	0
S5300	Forges	0,10	0,10	0,00	-	-	-	-	-	-
S5400	Virelles	2,50	1,40	3,20	0,00	0,00	5,62	-	-	-
S5500	Grand-Reng	0,50	0,00	0,60	-	-	-	-	-	-
S5600	Solre-sur-Sambre	0,70	0,00	1,91	12,78	0,00	1,91	0	0	0
S5700	Boussu-lez-Walcourt	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-
S5800	Froidchapelle	0,10	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-
S5900	Nord Plate Taille	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-
S6000	Sud Plate Taille	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-
S6300	Mont-sainte-Geneviève	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-
S6400	Momignies Nord	0,00	0,10	0,00	-	-	-	-	-	-
S6600	Rance	0,20	0,30	0,00	-	-	-	-	-	-
S6700	Sivry	0,00	0,10	0,00	-	-	-	-	-	-
S6800	Biercée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-
S7000	Thuin	0,10	0,10	6,16	13,76	0,00	0,00	0	0	0
S7100	Erpion	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-
S7200	Marbaix	0,40	0,40	0,80	-	-	-	-	-	-
TOTAL		147,64 t	155,64 t	95,23 t	386,78 t	291,52 t	219,86 t	58 m <sup>3</sup>	97 m <sup>3</sup>	45 m <sup>3</sup>

<sup>11</sup> Les graisses et huiles de ces stations d'épuration sont traitées in situ.

<sup>12</sup> La production de refus de dégrillage de ces stations est marginale. Ces déchets sont retirés par nos équipes lors de leurs tournées d'inspection et transférés vers une station d'épuration de plus grande taille pour y être collectés et évacués.

# Déclaration environnementale 2018

STEP		Flottants			Boues d'épuration			Pourcentages de boues valorisées en agriculture		
		2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
		m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	t MS	t MS	t MS	%	%	%
S0100	Roselies	103	110	46	823,71	831,86	752,67	91%	92%	100%
S0300	Roux	1	0	26	351,31	268,15	311,59	0%	43%	88%
S0500	Montignies-sur-Sambre	0	0	0	2.240,19	1.727,96	2.203,44	100%	36%	82%
S0600	Souvret	3	0	0	35,20	35,05	31,25	-	-	-
S0800	Gosselies	18	22	70	1,29	1,79	1,83	-	-	-
S0900	Gougnies	4	0	0	0,00	0,00	0,00	-	-	-
S1400	Martinrou I	0	0	0	1,51	0,15	0,60	-	-	-
S1500	Martinrou II	0	0	0	2,48	0,33	0,75	-	-	-
S1600	Courcelles	0	4	0	1,90	1,73	0,47	-	-	-
S1700	Aiseau-Presles II	0	0	0	14,67	15,93	12,94	-	-	-
S1800	Fontaine-l'Evêque	0	0	0	73,60	44,68	56,83	0%	0%	0%
S2000	Loverval	5	0	13	16,99	25,95	16,02	-	-	-
S2100	Marchienne-au-Pont	4	0	0	832,70	945,81	792,65	0%	0%	0%
S2200	Jumet	35	46	128	254,91	186,60	225,46	-	-	-
S2300	Viesville	74	42	38	479,99	535,84	508,76	26%	87%	88%
S2400	Fleurus-Centre	156	159	73	55,49	59,10	59,97	0%	0%	0%
S2500	Wanfercée-Baulet	8	0	39	83,91	72,74	87,84	0%	0%	0%
S2600	Ham-sur-Heure	0	10	20	44,71	35,71	40,72	-	-	-
S2700	Nalines-Moulin	3	8	47	21,73	18,88	35,74	-	-	-
S3000	Aéropôle II	13	5	14	1,90	1,24	0,72	-	-	-
S3100	Heppignies II	0	12	16	0,00	0,67	0,85	-	-	-
S5100	Leval-Chaudeville	11	10	0	31,54	12,98	45,83	-	-	-
S5300	Forges	0	0	0	2,01	0,00	4,85	-	-	-
S5400	Virelles	3	5	19	0,00	24,63	21,17	-	-	-
S5500	Grand-Reng	0	0	0	0,00	0,00	0,00	-	-	-
S5600	Solre-sur-Sambre	126	59	65	102,64	38,69	99,24	-	-	-
S5700	Boussu-lez-Walcourt	0	0	0	0,00	0,00	0,00	-	-	-
S5800	Froidchapelle	0	0	0	2,87	4,66	2,13	-	-	-
S5900	Nord Plate Taille	0	0	0	9,10	5,82	3,07	-	-	-
S6000	Sud Plate Taille	0	0	0	0,00	0,00	0,00	-	-	-
S6300	Mont-sainte-Genève	0	0	0	2,92	4,14	2,21	-	-	-
S6400	Momignies Nord	0	0	0	0,00	0,00	0,00	-	-	-
S6600	Rance	0	0	0	9,02	0,00	0,00	-	-	-
S6700	Sivry	0	0	0	4,80	6,58	6,74	-	-	-
S6800	Biercée	0	0	0	3,91	3,62	1,56	-	-	-
S7000	Thuin	0	0	43	54,99	79,48	56,41	0%	0%	0%
S7100	Erpion	0	0	5	0,00	<sup>13</sup>	<sup>12</sup>	-	-	-
S7200	Marbaix	0	0	0	0,00	20,93	30,87	-	-	-
TOTAL		614 m <sup>3</sup>	492 m <sup>3</sup>	662 m <sup>3</sup>	5.550 t MS	5.011 t MS	5.414 t MS			

<sup>13</sup> Les boues de cette station ont été évacuées dans le cadre de nettoyages préalables aux différentes étapes des travaux de remplacement du biodisque et non pas été quantifiées.

### 3.6.5. BIODIVERSITÉ

L'indicateur imposé, à savoir le nombre de m<sup>2</sup> de surface bâtie, se rapporte à un aspect environnemental indirect car l'ensemble des infrastructures sont conçues et réalisées par le bureau d'études d'IGRETEC, non visé par notre enregistrement EMAS. En outre, cet aspect n'a pas été identifié comme significatif dans nos activités. Par conséquent, nous ne renseignons pas cet indicateur.

Par contre, nous attachons une importance au maintien de la biodiversité dans et aux alentours de nos ouvrages par des mesures telles que :

- les plans de dératisation qui permettent de maîtriser les populations d'animaux nuisibles ;
- la lutte ponctuelle contre des plantes invasives (principalement la Renouée du Japon et la Berce du Caucase) ;
- l'adoption d'une politique « zéro herbicide » ;
- l'aménagement d'une lagune destinée au développement de la biodiversité et alimentée par les eaux épurées de la station d'épuration de Solre-sur-Sambre (lagune répertoriée par NATAGORA) ;
- l'application du fauchage tardif sur certaines parcelles de certaines stations d'épuration ;
- L'application de l'éco-pâturage sur certaines parcelles de certaines stations d'épuration ;
- la plantation d'arbres fruitiers à la station d'épuration de Fontaine-l'Evêque ;
- l'installation de ruches sur le site de la station d'épuration de Roselies, en collaboration avec un apiculteur local ;
- l'adoption de techniques de désherbage alternatives à l'utilisation d'herbicides chimiques et de pratiques de gestion différenciée des espaces verts (fauchage tardif, sursemis, prairie fleurie, graviers enherbés...) ;
- etc.

## 3.6.6. EMISSIONS DANS L'AIR

La production de CO<sub>2</sub> renseignée ci-dessous correspond à la production des chaudières uniquement.

La respiration biologique des stations d'épuration n'est pas prise en compte.

Les émissions de CO<sub>2</sub> provoquées par l'utilisation de nos véhicules ne sont pas prises en compte.

Enfin, la quantité de CO<sub>2</sub> associée à la production d'électricité que nous avons consommé n'est pas

renseignée car il s'agit d'un aspect environnemental indirect.

La production de CH<sub>4</sub> est considérée comme étant négligeable.

Concernant les paramètres N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et PM, compte tenu de l'absence de données en la matière pour le moment, nous ne renseignons aucune donnée.

STEP		2015	2016	2017
		t éq CO <sub>2</sub>	t éq CO <sub>2</sub>	t éq CO <sub>2</sub>
S0100	Roselies	72	29	57
S0500	Montignies-sur-Sambre	828	763	946
S2100	Marchienne-au-Pont	295	221	262
S2200	Jumet	19	13	22
S2300	Viesville	75	46	56
S2400	Fleurus-Centre	3	4	3
S2500	Wanfercée-Baulet	5	4	4
S2600	Ham-sur-Heure	20	11	11
S7000	Thuin	15	11	11
TOTAL		1.331 t éq. CO <sub>2</sub>	1.101 t éq. CO <sub>2</sub>	1.371 t éq. CO <sub>2</sub>





# Déclaration de Validation

## Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

### VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° 60605322a, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale simplifiée 2018 de l'organisation

**IGRETEC** portant le numéro d'agrément **BE-RW-000008**

sis à

**Boulevard Mayence, 1  
6000 CHARLEROI  
Belgique**

et utilisé pour:

*Exploitation des stations d'épuration de Roselies, Heppignies II, Roux, Montignies-sur-Sambre, Souvret, Gosselies, Gougnies, Aéroport II, Martinrou I et II, Courcelles, Aiseau-Prezles II, Fontaine-l'évêque, Loverval, Marchienne-au-Pont, Jumet, Fleurus-Centre, Grand-Reng, Wanfercée-Baulet, Leval-Chaudeville, Forges, Virelles, Solre-sur-Sambre, Boussolez-Walcourt, Froidchapelle, NordPlate Taille, Sud Plate Taille, Mont-sainte-Geneviève, Momignies Nord, Rance, Sivry, Biercée, Erpion, Marbaix, Viesville, Nalannes-Moulin, Thuin et Ham-Sur-Heure ainsi que du siège d'exploitation et du laboratoire situés à Montignies-sur-Sambre*

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1505.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par le règlement (UE) 2017/1505;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale simplifiée 2018 des sites donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: 11 EA 063b/1

Date de délivrance: 30 juillet 2018



Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louys  
Président de la Commission de Certification





## Chapitre 3 : Définitions et abréviations

### 1. DÉFINITIONS

<b>Amélioration continue</b>	Processus récurrent d'enrichissement d'un système de management afin d'obtenir des améliorations de la performance globale en cohérence avec la politique de l'organisme
<b>Analyse environnementale</b>	Une analyse préalable approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés aux activités, produits et services d'une organisation (EMAS)
<b>Aspect environnemental</b>	Un élément des activités, produits ou services d'une organisation qui a ou qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement (EMAS)
<b>Audit interne</b>	Une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales d'une organisation, du système de management et des procédés destinés à assurer la protection de l'environnement (EMAS)
<b>Démergement</b>	Activité d'évacuation des eaux de surface dans les zones d'affaissements miniers afin de prévenir les inondations
<b>Ecosystème</b>	Ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants et son environnement biologique, géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. (Wikipédia)
<b>EMAS</b>	Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)
<b>Environnement</b>	Milieu dans lequel un organisme fonctionne incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations
<b>Equivalent habitant</b>	L'Equivalent Habitant est une notion théorique, établie sur base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent (quelle que soit l'origine de la pollution), par habitant et par jour
<b>Impact environnemental</b>	Toute modification de l'environnement, qu'elle soit négative ou positive, entièrement ou partiellement provoquée par les activités, produits ou services d'une organisation (EMAS)
<b>ISO 14001</b>	Norme internationale - Systèmes de management environnemental - Spécifications et lignes directrices pour son utilisation
<b>Objectif environnemental général</b>	Un but environnemental global, découlant de la politique environnementale, qu'une organisation se fixe et qui, dans la mesure du possible, est quantifié (EMAS)
<b>Objectif environnemental spécifique</b>	Une exigence de résultat détaillée, applicable à une organisation ou à certaines de ses composantes, qui découle des objectifs environnementaux généraux et qui doit être définie et respectée pour atteindre ces objectifs généraux (EMAS)
<b>Organisation</b>	Une compagnie, une société, une firme, une entreprise, une autorité ou une institution établie dans la Communauté ou en dehors de celle-ci ou une partie ou une combinaison des entités précitées, ayant ou non la personnalité juridique, de droit public ou privé, qui a ses propres fonctions et sa propre administration (EMAS)
<b>Politique environnementale</b>	L'expression formelle par la direction à son plus haut niveau de ses intentions globales et des orientations de l'organisation relatives à sa performance environnementale, y compris le respect de toutes les exigences légales applicables en matière d'environnement, ainsi que l'engagement en faveur d'une amélioration constante des performances environnementales. Cette politique fournit un cadre d'action et prévoit l'établissement d'objectifs et de cibles environnementaux (EMAS)
<b>Système de management environnemental</b>	La partie du système global de management qui comprend la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires pour développer, mettre en œuvre, réaliser, analyser et maintenir la politique environnementale, ainsi que pour gérer les aspects environnementaux (EMAS)

## 1. ABRÉVIATIONS

<b>AGW</b>	Arrêté du Gouvernement Wallon
<b>AR</b>	Arrêté Royal
<b>DBO<sub>5</sub></b>	Demande Biochimique en Oxygène, mesurée après 5 jours d'incubation
<b>DCO</b>	Demande Chimique en Oxygène
<b>DPC</b>	Département de la Police et des Contrôles
<b>EH</b>	Equivalent Habitant
<b>GMAO</b>	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
<b>GTC</b>	Gestion Technique Centralisée
<b>IGRETEC</b>	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
<b>ISO</b>	International Organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)
<b>MA</b>	Matière Active
<b>MES</b>	Matières En Suspension
<b>MS</b>	Matière Sèche
<b>NATAGORA</b>	Natagora est une association qui a pour but de protéger la nature, plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles. Avec un grand objectif : enrayer la dégradation de la biodiversité et reconstituer un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines
<b>NC</b>	Non conformité
<b>OAA</b>	Organisme d'Assainissement Agréé
<b>PASH</b>	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
<b>PCRA</b>	Produit de Curage des Réseaux d'Assainissement
<b>pH</b>	Le potentiel hydrogène (pH) mesure l'activité chimique des ions hydrogènes (H+) en solution aqueuse
<b>PCB's</b>	Substances chimiques de la famille des polychlorobiphényles
<b>PMC</b>	Bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons
<b>PME</b>	Programme de Management Environnemental
<b>Q</b>	Débit
<b>SBR</b>	Sequencing Batch Reactor : épuration des eaux usées par boues activées et décantation secondaire dans un même bassin
<b>SPGE</b>	Société Publique de Gestion de l'Eau
<b>SPW</b>	Service Public de Wallonie
<b>STEP</b>	Station d'épuration



## Chapitre 4 : Coordonnées des personnes de contact

### IGRETEC – Siège Social

Boulevard Mayence 1  
6000 CHARLEROI  
Tél. : 071/20.28.11

### IGRETEC – Siège d'exploitation

Station d'épuration de Montignies-sur-Sambre  
Chaussée de Charleroi 401  
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél. : 071/20.01.00

---

**Olivier LIENARD**

Directeur Exploitation des ouvrages d'épuration et  
de démergement et Responsable du Management  
Environnemental

E-mail : [olivier.lienard@igretec.com](mailto:olivier.lienard@igretec.com)

Tél. : 071/20.01.00

---

**Guillaume MICHIELS**

Responsable Management Environnemental

E-mail : [guillaume.michiels@igretec.com](mailto:guillaume.michiels@igretec.com)

Tél. : 071/20.01.01

---

**Delphine GOFFINET**

Responsable Management Environnemental Adjoint

E-mail : [delphine.goffinet@igretec.com](mailto:delphine.goffinet@igretec.com)

Tél. : 071/20.27.62

---

**Patricia LION**

Responsable Management Qualité

E-mail : [patricia.lion@igretec.com](mailto:patricia.lion@igretec.com)

Tél. : 071/20.28.18

---

**Vinçotte**

Organisme certificateur et vérificateur

E-mail : [vincotte.certification@vincotte.com](mailto:vincotte.certification@vincotte.com)

Tél. : 02/674.58.36

---

**Autorité compétente - Service Public de Wallonie  
DGARNE - M. J-F. DAUPHIN - coordinateur EMAS**

E-mail : [jeanfrancois.dauphin@spw.wallonie.be](mailto:jeanfrancois.dauphin@spw.wallonie.be)

Tél. : 081/64.97.03

---

**DPC - Direction de Charleroi - M. P. HECQ - Directeur**

E-mail : [charleroi.dpe.dgrne@mrw.wallonie.be](mailto:charleroi.dpe.dgrne@mrw.wallonie.be)

Tél. : 071/65.47.25

---

**SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau)**

E-mail : [info@spge.be](mailto:info@spge.be)

Tél. : 081/25.19.30

---





## Chapitre 5 : Liste des stations d'épuration exploitées et enregistrées EMAS

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité	Technique d'épuration	EMAS	Année d'enregistrement
S0100	127.000 EH	ROSELIES	rue de Farciennes 35	6250	ROSELIES	Boues activées	OUI	2002
S0300	26.000 EH	ROUX	rue du Halage	6044	ROUX	Boues activées	OUI	2002
S0500	200.000 EH	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	chaussée de Charleroi 401	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE	Boues activées	OUI	2005
S0600	4.000 EH	SOUVRET	rue de la Source	6182	SOUVRET	Boues activées	OUI	2002
S0800	650 EH	GOSSELIES	rue Jonquerelle	6041	GOSSELIES	Boues activées	OUI	2003
S0900	500 EH	GOUGNIES	rue du Culot	6280	GOUGNIES	Boues activées	OUI	2003
S1400	200 EH	MARTINROU I	rue du Berlaimont	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2004
S1500	200 EH	MARTINROU II	rue des Fabriques	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2009
S1600	250 EH	COURCELLES	rue du Hainaut	6180	COURCELLES	Boues activées	OUI	2009
S1700	2.500 EH	AISEAU-PRESLES II	rue des Longs Prés	6250	AISEAU-PRESLES	Boues activées	OUI	2003
S1800	7.000 EH	FONTAINE L'EVEQUE	rue Jolibois	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	Boues activées	OUI	2002
S2000	3.300 EH	LOVERVAL	rue du Courtillonnet	6280	LOVERLAL	Boues activées	OUI	2008
S2100	80.000 EH	MARCHIENNE-AU-PONT	rue georges Tourneur	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	Boues activées	OUI	2010
S2200	31.500 EH	JUMET	rue de Sous le Bois	6040	JUMET	Boues activées	OUI	2008
S2300	46.000 EH	VIESVILLE	rue de l'Ecluse	6230	PONT-A-CELLES	Boues activées	OUI	2013
S2400	7.000 EH	FLEURUS-CENTRE	chemin de Mons	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2009
S2500	10.800 EH	WANFERCEE-BAULET	rue d'Argenton	6224	WANFERCEE-BAULET	Boues activées	OUI	2009
S2600	8.900 EH	HAM-SUR-HEURE	rue des Chalets	6120	HAM-SUR-HEURE	Boues activées	OUI	2016
S2700	4.000 EH	NALINNES-MOULIN	rue du Moulin	6120	NALINNES-MOULIN	Boues activées	OUI	2013
S2900	2.700 EH	FLEURJOUX	rue de Fleurjoux	6220	FLEURUS	Boues activées	NON	Envisagé en 2019
S3000	250 EH	AEROPOLE II	avenue J. Mermoz	6041	GOSSELIES	Boues activées	OUI	2005

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité	Technique d'épuration	EMAS	Année d'enregistrement
S3100	250 EH	HEPPIGNIES II	rue du Murnia	6220	HEPPIGNIES	Boues activées	OUI	2005
S5100	3.000 EH	LEVAL-CHADEVILLE	rue H. Leclercq	6500	LEVAL-CHADEVILLE	Boues activées/lagunage	OUI	2007
S5200	3.150 EH	BAILEUX	rue Madeleine	6464	BAILEUX	Boues activées	NON	Envisagé après réhabilitation
S5300	500 EH	FORGES	rue des Templiers 2	6464	FORGES	Boues activées	OUI	2006
S5400	4.000 EH	VIRELLES	rue de la Scierie	6461	VIRELLES	Boues activées/lagunage	OUI	2007
S5500	1.700 EH	GRAND-RENG	rue du Trou Gilot	6560	GRAND-RENG	lagunage	OUI	2007
S5600	9.000 EH	SOLRE-SUR-SAMBRE	rue Neuville	6560	SOLRE/S/SAMBRE	Boues activées	OUI	2005
S5700	1.050 EH	BOUSSU-LEZ-WALCOURT	rue Toffaite 1	6440	FROIDCHAPELLE	Lagunage	OUI	2007
S5800	500 EH	FROIDCHAPELLE	rue du Moulin	6440	FROIDCHAPELLE	Boues activées	OUI	2006
S5900	2.000 EH	NORD PLATE TAILLE	rue du Four à Verre	6441	ERPION	Biodisques	OUI	2008
S6000	600 EH	SUD PLATE TAILLE	rue du Milombois	6440	FROIDCHAPELLE	Lagunage	OUI	2007
S6200	600 EH	LOBBES-BONNIERS	chemin de Hourpes	6540	LOBBES	Boues activées	NON	Envisagé après réhabilitation
S6300	500 EH	MONT-SAINTE-GENEVIEVE	rue du Village	6540	MONT-STE-GENEVIEVE	Boues activées	OUI	2006
S6400	2.750 EH	MOMIGNIES NORD	chemin Tillerie	6590	MOMIGNIES	Lagunage	OUI	2007
S6500	100 EH	TRIS WAIRIES	rue Try-Wairies	6590	MOMIGNIES	Lit bactérien	NON	Non envisagé (STEP à déclasser)
S6600	2.000 EH	RANCE	rue de la Wastenne	6470	RANCE	Biodisques	OUI	2008
S6700	500 EH	SIVRY	rue Moulard	6470	SIVRY	Boues activées	OUI	2006
S6800	650 EH	BIERCEE	rue du Charniat	6533	BIERCEE	Boues activées (SBR)	OUI	2005
S7000	12.500 EH	THUIN	chemin de Halage	6530	THUIN	Boues activées	OUI	2014
S7100	250 EH	ERPION	rue Général Galet	6441	ERPION	Biodisque + finition UV	OUI	2010
S7200	2.800 EH	MARBAIX	chemin de Marbisoeul	6120	MARBAIX	Boues activées (SBR)	OUI	2008



INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET  
LA RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES

BOULEVARD MAYENCE 1  
B-6000 CHARLEROI (BELGIQUE)

T +32 (0)71 20 28 11  
F +32 (0)71 33 42 36

IGRETEC@IGRETEC.COM  
WWW.IGRETEC.COM